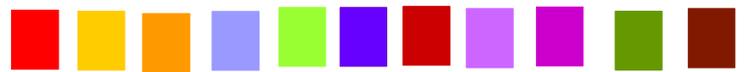


Contrat  
Local de  
Santé

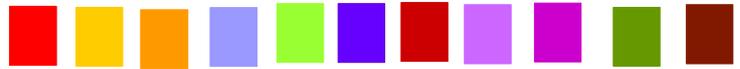
*du Pays Voironnais*



2017-2022



# Sommaire



## PRÉAMBULE PAGE 5

1. Le contexte général
2. Le Contrat Local de Santé : un outil politique visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé à l'échelon local

## PARTIE 1 PAGE 9

### PRÉSENTATION DU PAYS VOIRONNAIS ET FONDEMENT DE LA SIGNATURE D'UN CLS

1. Présentation générale du Pays Voironnais page 10
2. La santé : un nouveau champ d'action investi par le Pays Voironnais page 12
3. Les articulations du Contrat Local de Santé avec les autres projets et plans d'actions mis en œuvre par le Pays Voironnais page 16

## PARTIE 2 PAGE 21

### LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

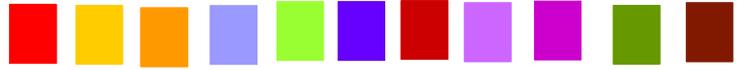
- Titre 1 : Champ du contrat page 22
- Article 1 – Les parties signataires*
  - Article 2 – Périmètre géographique du contrat*
  - Article 3 – Partenaires mobilisés*
- Titre 2 : Objet du contrat et engagements des signataires page 26
- Article 4 – Cadre conceptuel du projet santé du Pays Voironnais*
- Titre 3 : Durée, suivi et évaluation du projet page 32
- Article 5 – Durée et validité du contrat*
  - Article 6 – Révision du contrat*
  - Article 7 – Gouvernance et évaluation du contrat*

## SIGNATAIRES PAGE 33

## ANNEXES PAGE 35



# Préambule



## 1. Le contexte général :

vers une territorialisation des politiques publiques de santé

## 2. Le Contrat Local de Santé :

un outil politique visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé à l'échelon local

# 1, Le contexte général : vers une territorialisation des politiques publiques de santé

## • **Un cadre juridique renforcé**

Suite aux différents rapports produits sur le système de santé (Richer, Larcher, Flajolet), constatant une forte présence des inégalités sociales et territoriales de santé, la Loi « Hôpital Patients Santé Territoire » (HPST) du 21 juillet 2009 pose les objectifs suivants :

- ◆ Améliorer l'accès aux soins,
- ◆ Favoriser la permanence des soins,
- ◆ Renforcer le parcours de soins,
- ◆ Revaloriser la prévention.

Plus précisément, cette Loi vise à moderniser les établissements de santé, à favoriser l'accès aux soins de qualité pour tous, notamment concernant les soins dits de premiers recours. Elle introduit en outre la notion d'éducation thérapeutique et organise le territoire du système de santé avec la création des Agences Régionales de Santé (ARS). Enfin, cette Loi instaure les Contrats Locaux de Santé (CLS) dans le cadre de la déclinaison des Projets Régionaux de Santé.

*« La mise en œuvre du Projet Régional de Santé peut faire l'objet de Contrats Locaux de Santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. » (Art. L. 1434-17 du Code de la Santé Publique)*

Afin de renforcer l'équité et la performance du système de santé, la Loi de Santé n°2016-41 promulguée le 26 janvier 2016 complète et modernise la loi « HPST ». Cette loi garantit à chacun des modes de vie favorables à la santé pour permettre d'exercer un meilleur contrôle sur sa propre santé. Pour cela, l'agencement des différents dispositifs visent à :

- ◆ Promouvoir l'équité dès le départ en renforçant les actions en santé menées à l'égard des jeunes dès l'école ;
- ◆ Moderniser les stratégies de prévention à destination des publics ayant des problématiques de santé spécifiques.

Globalement, cette Loi de Santé comprend :

*« L'organisation du parcours de santé qui vise, par la coordination des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, en lien avec les usagers et les collectivités territoriales, à garantir la continuité, l'accessibilité, la qualité, la sécurité et l'efficacité de la prise en charge de la population, en tenant compte des spécificités géographiques, démographiques et saisonnières de chaque territoire, afin de concourir à l'équité territoriale. » (Art. L. 1411-1 du Code de la Santé Publique)*

## • **La territorialisation de la santé à l'échelle régionale**

L'organisation régionale mise en place par la loi HPST renforce l'ancrage territorial des politiques publiques de santé. Cette territorialisation se construit grâce au Projet Régional de Santé (PRS) élaboré par l'Agence Régionale de Santé.

Le PRS 2012-2017 est une démarche participative construite sur trois axes stratégiques, basés sur le diagnostic de l'état de santé de la population :

- Développer la prévention et la promotion de la santé, notamment en réponse aux risques environnementaux ;
- Faciliter l'accès à une offre en santé adaptée et efficiente ;
- Fluidifier les parcours de santé.

Autour de ces trois axes stratégiques, dix-huit priorités ont été arrêtées et visent prioritairement six publics, que sont la mère et l'enfant, les adolescents, les personnes les plus démunies, les personnes atteintes de maladies chroniques, les personnes en perte d'autonomie du fait de l'âge ou d'un handicap et les personnes en souffrance psychique.

Ces priorités sont déclinées au travers de trois schémas régionaux, élaborés en cohérence les uns par rapport aux autres, dans l'objectif de rendre plus accessible et plus fluide le parcours de santé des personnes grâce à la coopération et coordination entre les professionnels des secteurs de la prévention, des soins, du médico-social et du social : un schéma structurant les actions de prévention, un schéma organisant l'offre de soins hospitalière et ambulatoire et enfin, un schéma organisant l'offre médico-sociale.

Les priorités permettant de faciliter l'accès au système de santé des personnes qui en sont le plus éloignées, comme les habitants des quartiers « politique de la ville », les personnes sans logement personnel ou en habitat précaire, sont définies dans un de ces quatre programmes, le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins en faveur des personnes les plus démunies (PRAPS).

Dans ce contexte de décentralisation des politiques de santé, les collectivités et leurs groupements deviennent des partenaires incontournables des ARS pour améliorer la santé et les conditions de vie des citoyens au cœur des territoires. Ce rapprochement est rendu possible grâce à l'élaboration de Contrats Locaux de Santé, outils qui permettent la rencontre du Projet Régional de Santé et les aspirations des collectivités.

Le prochain Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes s'inscrit dans la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 (titre 4) et portera sur la période 2018-2028. Il s'articule autour d'un cadre d'orientation stratégique, d'un schéma régional de santé et d'un Programme Régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies. Ce PRS sera publié courant 2018.

## 2. Le Contrat Local de Santé : un outil politique visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé à l'échelon local

- **Les finalités d'un Contrat Local de Santé**

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de contractualisation transverse qui a pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire donné, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Il permet de mobiliser les acteurs et de consolider les partenariats locaux autour d'un projet commun. Il garantit la pérennité d'une démarche locale de santé au service d'une réponse plus adaptée aux besoins de la population.

Il s'agit d'une démarche « contractuelle, partenariale et intersectorielle » associant des partenaires signataires, des acteurs du champ sanitaire, social et médico-social.

Le CLS est reconnu à la fois comme une **démarche « territoriale »** mise en œuvre à l'échelle d'un territoire, celui des 31 communes du Pays Voironnais ; une **démarche « projet »**, car il est issu d'un diagnostic santé à partir duquel un plan d'actions est élaboré et permet enfin d'avoir une **approche « globale »** de la santé, portant à la fois sur la prévention, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social et les déterminants sociaux de la santé.

- **De la réflexion à la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé sur le Pays Voironnais**



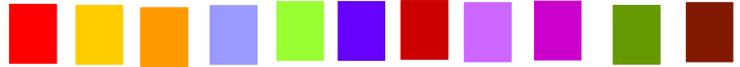
Initialement interpellée par la Plateforme Santé du Voironnais pour élaborer un Contrat Local de Santé, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais a répondu dès 2012 favorablement pour avancer sur cette réflexion.

Le Projet de territoire durable 2020 du Pays Voironnais, actualisé en 2014 suite aux élections municipales et communautaires, souligne en effet l'importance du développement de services pour renforcer son attractivité et conserver un rôle de pôle d'équilibre par rapport à la métropole grenobloise. La question de la santé apparaît à ce titre une préoccupation forte et explique l'implication de la Communauté du Pays Voironnais à la fois dans le projet du nouveau pôle hospitalier et le développement d'une filière économique sport, loisirs, santé/bien-être.

Avec la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais au 1<sup>er</sup> janvier 2013, ayant désormais à sa charge la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux à l'échelle intercommunale, une première analyse des problématiques de santé du territoire est menée. L'Analyse des Besoins Sociaux qui est un outil d'aide au pilotage des politiques sociales du territoire a alors permis de cerner, notamment en matière de santé, les atouts, les manques et les leviers d'actions pour le territoire.

Ce travail d'analyse rendu fin 2014 a acté l'intérêt pour le Pays Voironnais de renforcer son implication dans la politique de santé sur le territoire, par la signature d'un Contrat Local de Santé.

# Partie 1



## Présentation du Pays Voironnais et fondement de la signature d'un Contrat Local de Santé

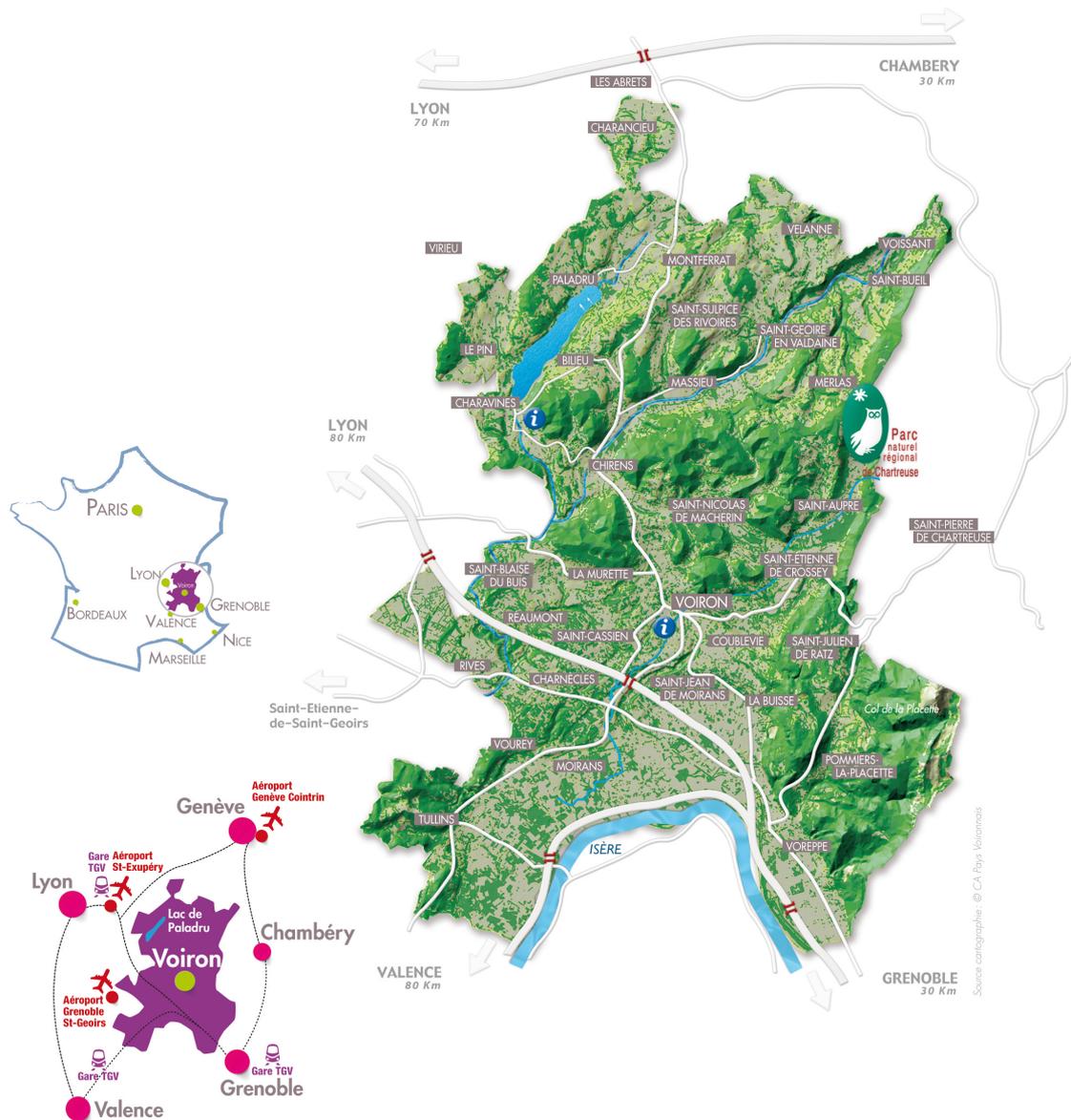
1. Présentation générale du Pays Voironnais
2. La santé : un nouveau champ d'action investi par le Pays Voironnais
3. Les articulations du Contrat Local de Santé avec les autres projets et plans d'actions mis en œuvre sur le Pays voironnais

# 1. Présentation générale du Pays Voironnais

- **Caractéristique démographique et organisation spatiale**

Situé au nord de l'agglomération grenobloise dans le département de l'Isère, le Pays Voironnais se divise en deux sous-ensembles :

- Le sud, adossé à la rivière Isère, composé de plaines traversées par d'importants axes de communication routiers et ferroviaires. Cette partie abrite les villes les plus peuplées, l'essentiel de la population et de l'activité économique et industrielle.
- Le nord, un territoire de moyennes montagnes, enclavé et faiblement peuplé.



En 2013, le territoire compte au total 91 749 habitants, contre 83 700 en 1999. Avec ses 31 communes, le Pays Voironnais est sous une forte influence grenobloise, notamment en raison de l'intensité des déplacements domicile-travail.

Il est un territoire plus urbanisé que l'ensemble des territoires périurbains rhônalpins. En effet, 81% de la population vit dans une commune urbaine. Cette situation est liée au poids démographique de Voiron : avec 19 988 habitants en 2013, cette commune abrite près de 22% de la population du territoire. La présence d'une ville-centre dynamique est l'un des points forts du territoire. Le Voironnais dispose en outre d'un réseau équilibré de communes de taille intermédiaire, qui se situent toutes au sud du territoire : Voreppe, Moirans, Tullins et Rives. Le nord a une physionomie beaucoup plus rurale.

- **Le Pays Voironnais, un pôle d'équilibre : évolutions du territoire**



Le Pays Voironnais a actualisé le 27 janvier 2015 son Projet de territoire, feuille de route permettant de guider l'action publique locale. Ce dernier a donné lieu à un diagnostic des évolutions du territoire.

#### Le ralentissement de la dynamique démographique

Comme tous les territoires périurbains, le Pays Voironnais a longtemps été caractérisé par une évolution rapide de sa population grâce notamment à l'arrivée de populations en provenance de l'agglomération grenobloise. Depuis quelques années, la dynamique démographique du territoire s'est inversée et il y a désormais davantage de personnes qui quittent le territoire que de personnes qui viennent s'y installer.

Cette évolution tient en partie à la diminution de la taille des ménages du fait de la décohabitation.

Elle est aussi liée au renchérissement du coût du logement : seulement 20% de l'ensemble des ménages du Pays Voironnais ont désormais des ressources suffisantes pour accéder à l'achat d'un logement neuf dont le coût moyen au m<sup>2</sup> se situe désormais au-delà des 2 850€.

#### Les mutations du tissu économique

Comme dans l'ensemble du territoire national, le Pays Voironnais connaît un phénomène de désindustrialisation. Ce phénomène est cependant plus marqué compte tenu du poids encore important occupé par les effectifs industriels dans le Pays Voironnais par rapport à la moyenne nationale. 26% des salariés du privé travaillent encore dans l'industrie dans le Pays Voironnais alors qu'ils ne sont plus que 15% en moyenne au niveau hexagonal.

Le territoire non seulement subit les contrecoups de la crise, mais il est aussi confronté à une véritable mutation du tissu économique.

La création d'emplois est désormais portée par la sphère résidentielle, mais de ce point de vue, force est de constater que certains « moteurs économiques alternatifs » peinent à prendre le relais notamment pour le commerce.

#### Le développement des « fragilités » sociales

Le dernier fait marquant est l'impact des évolutions des modes de vie et de la crise sur la demande sociale. Avec notamment le développement des couples de bi-actifs, l'éloignement croissant entre les lieux de résidence et les lieux de travail, la désynchronisation des temps sociaux et l'individualisation des modes de vie, la vie quotidienne peut vite devenir compliquée. Logiquement, les principales attentes des habitants concernent le développement de services publics leur permettant de mieux vivre au quotidien.

Autre élément à prendre en compte, les effets de la crise très différents selon les catégories socio-professionnelles, avec des catégories particulièrement exposées. Face à ces évolutions, il a été pointé l'intérêt de s'impliquer davantage sur les questions de santé.

## 2. La santé : un nouveau champ d'action investi par le Pays Voironnais

- **L'Analyse des Besoins Sociaux : une première analyse transversale et territoriale pilotée par le CIAS du Pays Voironnais**

Suite à l'intégration de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » dans ses statuts, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais a décidé de confier l'exercice de cette compétence au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays Voironnais nouvellement créé au 1<sup>er</sup> janvier 2013, et plus particulièrement la conduite d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS). En effet, les communes du territoire du Pays Voironnais sont convenues de la plus-value de la réalisation d'une ABS à une échelle intercommunale, conformément au décret du 6 Mai 1995 qui indique que *"les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population, et notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté"*.



Cette analyse des besoins sociaux (ABS) consiste à réaliser à la fois une analyse statistique qui fait ressortir les besoins sociaux du territoire et une analyse qualitative sur les problématiques jugées prioritaires parmi les besoins sociaux mis en évidence. A travers cette observation qui se veut être une démarche prospective, il s'agit de partager une vision territoriale sur les questions sociales et de donner aux élus communaux et intercommunaux un outil d'aide à la décision.

- **Le diagnostic santé : un enjeu de mobilisation des acteurs locaux pour contribuer à une analyse pertinente et partagée**

Suite à l'Analyse des Besoins Sociaux du territoire du Pays Voironnais rendue fin 2014, un zoom sur la santé est réalisé en 2016 à travers un diagnostic local de santé qui a permis de dégager des orientations stratégiques.

Ce diagnostic santé a été réalisé à deux niveaux en s'appuyant à la fois sur une analyse quantitative et sur une analyse qualitative.

Un travail d'analyse de données statistiques a été confié au cabinet CNEH avec le soutien financier de l'ARS, permettant de comparer les données du territoire à d'autres échelles de référence, au niveau départemental, régional ou national.

Parallèlement, une analyse qualitative complémentaire a été produite grâce à l'organisation d'ateliers thématiques qui ont mobilisé 74 professionnels du territoire des champs social, médico-social et sanitaire. A partir de la méthode des « 3 P » et d'une animation participative, les professionnels présents aux 6 ateliers ont été invités à réagir aux constats proposés en amont en expliquant s'ils faisaient pour eux consensus ou non (polémique), s'ils les retrouvaient dans leur pratique professionnelle (pratique) et s'ils pouvaient apporter des précisions (précision).

Une synthèse de l'ensemble des éléments de ce diagnostic a ensuite été produite et présentée notamment lors de son instance de pilotage réunie en juin 2016. Cette synthèse contient :

- ◆ Un point méthodologique sur l'élaboration de ce diagnostic,
- ◆ Un rappel des objectifs des partenaires réunis,
- ◆ Les constats partagés sur les différentes thématiques,
- ◆ Les préconisations et orientations stratégiques dégagées.

- **Les principaux constats partagés ressortant du diagnostic local de santé**

### **Au niveau socio-démographique**

Il est constaté une dynamique des naissances favorable (12,7‰ habitants) mais un taux de natalité inférieur au niveau régional (13,1‰).

Par ailleurs, le solde migratoire est réduit à 0 entre 2007 et 2011 et la population des 15-29 est sous-représentée.

Il est aussi noté une surreprésentation des Professions et Catégories Sociales supérieures et moyennes ainsi qu'un niveau de revenus médian 13 % supérieur à la valeur nationale.

Le taux de bénéficiaires de la CMUc (5 % contre 6,2 en Rhône-Alpes) apparaît a priori favorable, y compris chez les moins de 18 ans.

Il est pointé une qualité environnementale importante : il est relevé peu de contamination de l'eau par l'ARS sauf dans l'est du territoire du Pays Voironnais.

### **Au niveau des recours et offre de soins**

Le taux d'équipements hospitaliers en soins de suite et réadaptation et le taux d'équipement en médecine libérale est supérieur à celui de la région Rhône-Alpes.

Le taux de recours en acte de médecine générale est cependant inférieur, et le parcours de soins est structuré avec un taux de déclaration de médecin traitant à 95%.

En revanche, le taux d'équipements hospitaliers est faible en chirurgie et obstétrique et le taux de recours est important en séjours d'hospitalisation de chirurgie (106 séjours / 1000 hab. contre 99 en Rhône-Alpes).

## **Sur le thème du « Bien vieillir »**

On relève un taux relativement faible des personnes bénéficiaires des prestations sociales pour les personnes âgées, un taux d'équipement pour l'hébergement des personnes âgées dépendantes plus important qu'en France et un taux de décès prématurés inférieur de 2 % au niveau régional.

En revanche, d'ici 2050, une croissance importante du volume des plus de 60 ans est prévue (+ 10 000 personnes). Il est noté une prévalence forte des pathologies chroniques telles que le diabète, les maladies cardiovasculaires et les tumeurs.

Il existe déjà sur le territoire une offre de prévention, de sport adapté et favorisant le lien social ainsi qu'un accompagnement des familles et des aides aux aidants. Cependant, l'offre est inégalement répartie sur le territoire et elle n'est pas lisible.

Enfin, il existe un service de transport à la demande géré par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais. Cependant, l'accès aux soins est freiné par l'isolement des personnes et la diminution de l'offre. A cela s'ajoute une problématique de surconsommation médicamenteuse pointée par les acteurs médico-sociaux et sanitaires.

## Concernant l'éducation et la promotion à la santé du jeune public

### **Santé et vie quotidienne / hygiène et rythme de vie**

Il est recensé une densité médicale importante ainsi qu'une offre de prise en charge sur le territoire.

Un travail de repérage et de dépistage efficace est réalisé par la santé scolaire. Il y a un fort recours aux soins et aux dispositifs de prévention supérieurs ou égaux au niveau régional.

L'offre d'activités physiques et sportives est développée et le taux d'équipements est favorable ou supérieur aux valeurs de référence pour l'accueil des enfants et jeunes handicapés. De plus, il existe des formations-actions auprès des familles en situation de précarité sur la prévention du surpoids du jeune enfant, des temps de sensibilisation et des ateliers cuisine.

Cependant, le délai d'attente chez les spécialistes est élevé à cause du manque de professionnels.

On constate une pénurie des médecins scolaires, il y a peu de consultations préventives chez les enfants, enfin l'offre d'activités physiques et sportives n'est pas équitablement répartie sur le territoire.

### **Conduites à risques**

Sur le territoire du Voironnais, il existe des lieux de prévention et de soins sur les addictions, la santé sexuelle, les conduites alimentaires et l'accompagnement psychologique.

Cependant, l'accompagnement des familles et des jeunes est à renforcer, ainsi que le maillage avec la médecine générale.

### **Information et accès aux soins**

Une information et un accompagnement des jeunes sur l'ouverture de leurs droits peuvent être proposés par différents professionnels.

Mais il est pointé une lourdeur administrative et surtout un manque de visibilité de ces lieux ressources. Par ailleurs, l'importance de disposer d'une mutuelle n'est pas toujours conscientisée.

Le public jeune doit aussi faire face à la complexité de choisir une mutuelle.

## Au niveau de la santé mentale

Classés au troisième rang des maladies après les cancers et les pathologies cardiovasculaires, les troubles psychiques impactent directement et/ou indirectement une grande partie de la population française. La santé mentale constitue donc un enjeu de santé majeur. Indissociable de la santé, la santé mentale ne se réduit pas à l'absence de troubles mais constitue le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté.

A l'échelle du Pays voironnais, le diagnostic santé mené en 2016 révèle :

- . Un taux de décès liés à l'alcool de 17% inférieur au taux régional mais un taux de décès par suicides important (14/100 k hab. vs 13 en Rhône-Alpes)
- . Des taux de recours en psychiatrie hospitalière relativement faibles (HC : 172j./1000 hab. vs 276 en R-A ; Ambulatoire : 38j./1000 hab. vs 54 en R-A) mais des taux d'admission en Affection Longue Durée pour maladies psychiatriques de 4% supérieur au taux régional
- . Un taux d'équipement en ambulatoire pour les prises en charge infanto-juvéniles égal à la valeur régionale, mais le recours au CMP est entravé par des délais de rendez-vous souvent trop longs.
- . Des taux d'équipements en psychiatrie en Isère globalement faibles par rapport aux valeurs de référence.
- . Des niveaux de consommation importants de psychotropes (+4 vs RA) et antidépresseurs (+2 vs RA) .
- . Une certaine difficulté à mobiliser les médecins généralistes, notamment lorsqu'une procédure de soins sans consentement en psychiatrie est menée sur Décision du Représentant de l'Etat (SDRE), ce qui exige une intervention médicale rapide sur le terrain.
- . Un accompagnement global et régulier des situations individuelles les plus complexes sur Voiron grâce au travail du Groupe Santé Mentale qui réunit, depuis 2002, le CMP, le CCAS, les responsables du Relais Ozanam et du Rigodon, la PASS du CH de Voiron, les bailleurs, les forces de l'ordre, etc. Mais cette coordination pluridisciplinaire fait défaut à l'échelle intercommunale.
- . Des dispositifs qui permettent une certaine continuité des soins entre hôpital et domicile (CMP et équipes mobiles du CHAI, infirmières et psychiatres libéraux, PEJ, Cotagon,) mais un cloisonnement institutionnel qui reste important entre le champ social de droit commun et la psychiatrie publique, avec un impact direct sur le parcours de vie et de soin des personnes.

---

### • **Les préconisations et orientations stratégiques dégagées par le diagnostic : le socle du futur Contrat Local de Santé**

Au delà des constats partagés, l'analyse des différentes problématiques dégagées par le diagnostic, a permis de formuler des orientations stratégiques qui ont été validées par le même Comité de pilotage santé réuni en juin 2016. Ces orientations sont le socle sur lequel repose le plan d'actions du présent Contrat Local de Santé.

### 3. Les articulations du Contrat Local de Santé avec les autres projets et plans d'actions mis en œuvre sur le Pays voironnais

- **Le Projet de territoire durable du Pays Voironnais 2020**

Le Projet de territoire durable adopté en janvier 2015 constitue pour le Pays Voironnais un document de référence qui fixe les grandes orientations politiques et stratégiques. Il exprime une vision, met en lumière des enjeux et définit des priorités. Il s'organise autour de cinq défis :

- ◆ **Défi n°1** : Conforter le statut de pôle d'équilibre du Pays Voironnais ;
- ◆ **Défi n°2** : Relancer la dynamique démographique et maintenir l'équilibre social et générationnel du territoire ;
- ◆ **Défi n°3** : Accompagner les mutations structurelles du tissu économique et développer de nouveaux moteurs générateurs d'emploi ;
- ◆ **Défi n°4** : Développer un haut niveau de services susceptibles de répondre à l'évolution des modes de vie et de lutter contre le développement accéléré des inégalités ;
- ◆ **Défi n°5** : Organiser la transition énergétique et orienter le territoire vers un développement plus durable.

En matière de politique sociale, **deux grandes orientations** sont visées :

- Développer un socle minimum de services indispensables pour toute personne ou famille vivant dans le territoire ;
- Développer les politiques répondant aux besoins des publics les plus fragilisés par les évolutions socio-économiques et les effets de la crise.

Le Contrat Local de Santé s'inscrit pleinement dans ces deux orientations.

- **Le Contrat de ville 2015-2020**

Sous l'impulsion de la Communauté d'agglomération qui a intégré la compétence politique de la ville lors de sa création en 2000 et au travers des différents dispositifs mis en place, le territoire du Pays Voironnais s'est progressivement structuré et a développé une politique globale et coordonnée en direction des quartiers les plus en difficultés.

Jusqu'en 2007, le territoire du Pays Voironnais n'a bénéficié d'aucun dispositif classique de la politique de la ville. C'est avec la réalisation en 2005 d'un diagnostic social et urbain sur les quartiers de Brunetière et Baltiss à Voiron et Bourg-vieux à Voreppe que ces quartiers ont vu leur caractère « prioritaire » être reconnu par les partenaires institutionnels tels que l'État.

Ce travail de mise en lumière de l'ensemble des difficultés sociales, économiques et urbaines de ces quartiers a permis la signature d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale en 2007 et la formalisation d'un projet de restructuration urbaine sur ces trois quartiers et le quartier Champlong-Les fleurs à Moirans.

La Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a ensuite réformé la politique de la ville en créant le Contrat de Ville et en définissant une nouvelle géographie prioritaire.

Ce nouveau contrat s'inscrit dans une démarche globale, visant à tenir compte à la fois des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Il fixe le cadre des projets de renouvellement urbain et prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. Tout cela est réalisé dans le but d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers en difficultés et pour prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine.

Dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire définie par l'État, seul le quartier de Brunetière à Voiron a été retenu dans la liste des nouveaux Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Les quartiers de Bourg-vieux, Baltiss et Croix Maurin sont classés en Quartier de Veille Active (QVA). Ils font l'objet d'une veille partenariale et peuvent mobiliser les crédits de droit commun ainsi que les subventions d'autres financeurs.

Élaboré et piloté par la Communauté du Pays Voironnais, le Contrat de Ville 2015 – 2020 du Pays Voironnais a été signé en juillet 2015. Il est le fruit d'une réflexion commune entre les signataires et a permis de faire émerger des orientations prioritaires sur le territoire.

Concernant le pilier de la cohésion sociale, plusieurs orientations s'inscrivent en lien avec le Contrat Local de Santé, qui se veut être le volet « santé » du Contrat de Ville :

- ◆ Favoriser les actions en faveur de la petite enfance
- ◆ Accompagner les parents dans leur rôle éducatif
- ◆ Améliorer la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire
- ◆ Améliorer l'accès aux pratiques culturelles et sportives des habitants
- ◆ Favoriser la participation des habitants et renforcer les liens avec le reste de la ville
- ◆ Faciliter l'accès aux soins, la promotion de la santé et favoriser l'accès aux droits.

Conformément aux enjeux et principes d'actions déclinés par le PRAPS, cette orientation se décline en trois objectifs opérationnels :

. **Objectif 1** : Renforcer les initiatives de prévention en soutenant le développement d'actions de prévention dans les domaines suivants : santé mentale, nutrition et activité physique, santé bucco-dentaire, conduites addictives, trouble du langage chez l'enfant.

. **Objectif 2** : Développer l'interface entre le public, les dispositifs et les institutions, en développant la connaissance de l'offre existante auprès de la population, puis en accompagnant ceux qui sont les plus en difficultés vers l'offre existante.

. **Objectif 3** : Renforcer et pérenniser le travail en partenariat pour une prise en charge globale des situations en :

- renforçant la coordination des acteurs pour un meilleur suivi et une orientation plus efficace,
- améliorant la connaissance des situations et des difficultés d'ordre sanitaire,
- améliorant la connaissance des dispositifs, de l'offre de services et des démarches d'accès aux droits.

#### • **Le Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais (2012-2017) :**

Le Plan Local de l'Habitat adopté en 2012 par le Pays Voironnais traduit la politique locale en matière d'habitat, non seulement concernant le parc public mais aussi privé sur l'ensemble du territoire communautaire. Il fixe les objectifs de la collectivité et les moyens

nécessaires à leur réalisation, pour répondre aux besoins de logement en favorisant la mixité sociale.

Sa priorité est de permettre à chacun de se loger, à toutes les étapes de sa vie. Le PLH fait partie d'une démarche globale pour le développement du territoire afin d'être équilibré et durable.

Il s'organise autour de 4 grandes thématiques, regroupant 5 orientations se déclinant en 16 actions.

◆ **Thème 1** : Construire

**Orientation 1** : Maîtriser l'organisation du développement résidentiel et promouvoir de nouvelles façons d'habiter.

**Orientation 2** : Renforcer l'offre en logements abordables et favoriser les trajectoires résidentielles.

◆ **Thème 2** : Réhabiliter

**Orientation 3** : Rénover les quartiers, réhabiliter, améliorer, adapter les logements existants.

◆ **Thème 3** : Héberger

**Orientation 4** : Répondre aux besoins spécifiques de logement et d'accueil.

◆ **Thème 4** : Observer

**Orientation 5** : Consolider l'observation, le pilotage et l'animation du PLH.

• **Le Schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2016-2021 :**

Ce schéma, voté le 15 décembre 2016, permet de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Celui-ci est décliné en 6 axes :

- Moderniser l'information,
- Valoriser les initiatives préventives et citoyennes,
- Soutenir et favoriser le maintien à domicile,
- Faire évoluer l'offre en établissements et services pour une meilleure adéquation avec les besoins au profit de la fluidité des parcours,
- Renforcer la cohérence globale de la politique Autonomie avec les politiques intercommunales d'aménagement du territoire,
- Assurer la gouvernance de la politique Autonomie.

• **Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) :**

Investi depuis 2002 sur le champ de la maîtrise de l'énergie, le Pays Voironnais a adopté en 2012 un premier Plan Climat Énergie Territorial (PCET) comme volet énergie-climat de son Agenda 21.

Le PCET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Initialement obligatoire pour toute collectivité de plus de 50 000 habitants, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (17/08/2015) l'a rendu obligatoire pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants et l'a fait évoluer en **Plan Climat Air Énergie Territorial**.

Celui-ci prend en compte la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la précarité énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

Adopté pour une durée de 5 ans (2012-2017), le PCET du Pays Voironnais doit désormais être évalué et révisé conformément aux dispositions de la Loi de transition énergétique.

- **Le futur Projet Territorial de Santé Mentale**

L'article 69 de la Loi de Santé n°2016-41 du 26 janvier 2016, conforte le fait que la politique de santé mentale doit être menée avec l'ensemble des acteurs de la prévention, du logement, de l'hébergement et de l'insertion (art. L.3221-1 du CSP).

Cette politique reposera sur un **projet** territorial de santé mentale (PTSM), défini à l'échelle du département, sur la base d'un **diagnostic** territorial partagé en santé mentale. Ce projet organisera la coordination territoriale de second niveau et répondra aux priorités définies par voie de décret (Décret n°2017-1200 du 27 juillet 2017).

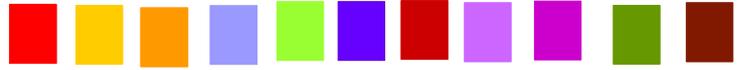
Diagnostic et projet territorial de santé mentale seront arrêtés par le directeur général de l'ARS après avis des conseils locaux de santé ou des conseils locaux de santé mentale et du Conseil Territorial de Santé, conformément à l'article L.3221-2-IV du Code de la Santé Publique.

Les actions tendant à mettre en œuvre ce projet feront l'objet d'un **contrat** territorial de santé mentale, conclu entre l'ARS et les acteurs du territoire impliqués dans la démarche.

En attendant le lancement de cette démarche, le Pays Voironnais s'est appuyé sur le Projet régional de santé et les recommandations issues du Rapport Laforcade, Rapport ministériel relatif à la santé mentale d'octobre 2016, pour élaborer son plan d'actions en santé mentale.



# Partie 2



## le Contrat Local de Santé du Pays Voironnais

Titre 1. Champ du contrat

Titre 2. Objet du contrat et engagements des signataires

Titre 3. Durée, suivi et évaluation du contrat

Vu le code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L1435-1,  
Vu le Projet Régional de Santé Rhône-Alpes 2012-2017,  
Vu l'instruction n°DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville,  
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais du 30 juin 2015 adoptant le Contrat de Ville 2015-2020,  
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais du 18 septembre 2017 adoptant le Contrat Local de Santé,  
Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays Voironnais du 28 novembre 2017 adoptant le Contrat Local de Santé,

Il est convenu ce qui suit :

## Titre 1. Champ du contrat

### **Article 1 : Les parties signataires**

Le présent contrat est conclu entre :

- La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais,
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais,
- L'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes,
- La Préfecture de l'Isère,
- La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère,
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- Le Département de l'Isère,
- Le Centre Hospitalier Alpes-Isère,
- Le Centre Hospitalier de Voiron,
- Le Centre Hospitalier de Saint-Geoire-en-Valdaine,
- Le Centre Hospitalier de Rives,
- Le Centre Hospitalier de Tullins,
- La Plateforme de Santé du Voironnais,
- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône-Alpes.

### **Article 2 : Périmètre géographique du contrat**

Le périmètre géographique du contrat est celui du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

Le décret n°201-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville, cible un quartier prioritaire dans le Pays Voironnais sur la ville de Voiron : Brunetière.

De plus, 3 quartiers en veille active sont identifiés :

- La Croix Maurin à Voiron
- Baltiss à Voiron
- Bourg-vieux à Voreppe

Le Contrat Local de Santé inclut des actions ciblant plus particulièrement ces quartiers prioritaire ou en veille active, conformément à l'objectif de réduction des écarts de santé entre ces quartiers et le reste du territoire. Le Contrat Local de Santé constitue ainsi, pour ces quartiers, le volet santé du Contrat de Ville.

## Article 3 : Partenaires mobilisés pour l'élaboration du Contrat Local de Santé et identifiés pour sa mise en œuvre



De nombreux acteurs ont été associés à la démarche d'élaboration du Contrat Local de Santé du Pays Voironnais.

Il peut être distingué trois niveaux d'intervention de ces acteurs :

- un niveau décisionnel avec le Comité de pilotage Santé créé en janvier 2016 ;
- un niveau de concertation avec le Comité technique Santé réuni régulièrement tout au long de la démarche ;
- un niveau plus opérationnel avec les ateliers d'acteurs qui ont réuni 74 professionnels du territoire et qui ont permis la réalisation du diagnostic santé préalable à la signature du présent contrat.

### Membres du comité de pilotage santé

**Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais (CIAS)** (Vice-Présidente, Directrice du CIAS et du service Enfance, jeunesse, prévention et santé, Directeur du service Aide à Domicile aux Personnes Âgées et Handicapées, Médiatrice de réseau en santé mentale, Administrateurs, Stagiaires) / **Agence Régionale de la Santé (ARS)** (Délégué départemental, Délégué départemental adjoint, Responsable du service prévention et promotion de la santé, Gestionnaire ARS DD 38) / **Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI)** (Directeur, Directeur adjoint Pôle Patient Qualité Offre de soins, Cadre supérieur, Médecin psychiatre responsable du pôle Voironnais Chartreuse, Pédopsychiatre responsable de la structure intersectorielle Nord, chef de pôle Voironnais) / **Centre Hospitalier de Voiron (CHV)** (Directrice, Directrice déléguée) / **Plateforme Santé du Voironnais (PSV)** (Directeur, Chargée de mission, Médecin) / **Département** (Première Vice-Présidente déléguée à la famille, l'enfance et la santé, Vice-Présidente déléguée à la santé, Conseillère départementale canton de Voiron, Chargée de mission territoire Voironnais Chartreuse) / **Communauté d'agglomération du Pays Voironnais** (Directeur Général Adjoint) / **Conseil de développement du Pays Voironnais** (Vice-Présidente) / **Éducation Nationale** (Rectrice, Médecin conseiller technique adjoint, Infirmière conseillère technique, Médecin scolaire, Infirmière) / **Préfecture de l'Isère** (Délégué du Préfet) / **Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Isère** (Médecin) / **Conseil Départemental de l'Ordre des chirurgiens dentistes de l'Isère** (Médecin, secrétaire administrative) / **Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes** (Membre titulaire) / **Comité Départemental Olympique et Sportif 38 (CDOS)** / **Région Auvergne Rhône-Alpes** / **Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère** / **Union Nationale des Familles et Amis des personnes malades handicapées psychiques (UNAFAM)** (Bénévoles) / **Centre de Réadaptation et de Réinsertion sociale Le Cotagon** (Médecin psychiatre) / **Accompagner Le Handicap Psychique en Isère (ALHPI)** (Chef de service du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé de Voiron)

### Membres du comité technique santé

**Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais** (Directrice du CIAS et du service Enfance jeunesse prévention santé, Directeur du service d'Aide à Domicile aux Personnes Âgées et Handicapées, Conseillère conjugale et familiale du Centre de Planification et d'Éducation Familiale, Chargée de développement du Programme de Réussite Éducative, Directrice de la Résidence Plein Soleil, Médiatrice de réseau en santé mentale) / **Maison de l'Emploi et de la formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan** (Conseillère Emploi Formation) / **Agence Régionale de Santé (ARS)** (Responsable ARS Service prévention et promotion de la santé) / **Département de l'Isère** (Directrice du territoire Voironnais Chartreuse, Chef de service de la Protection Maternelle et Infantile, Chef du service autonomie, Psychologue) / **Plateforme Santé du Voironnais** (Directeur, Coordinatrice) / **Le Conseil de développement du Pays Voironnais** (Vice présidente) / **Centre Communal d'Action Sociale de Rives** (Directrice) / **Centre Communal d'Action Sociale de Voreppe** (Directeur, Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF) du centre social, Directrice du Foyer Logement pour Personnes Âgées) / **Centre Communal d'Action Sociale de Voiron** (Directrice, Responsable du service social) / **Centre Communal d'Action Sociale de Moirans** (Directrice) / **Centre Hospitalier de Voiron (CHV)** (Directrice, Directrice déléguée, Assistante sociale de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) / **Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI)** (Cadre supérieur de santé du pôle Voironnais, Cadre de santé du Centre Médico-Psychologique pour Adulte (CMPA) de Voiron, Cadre de santé de l'Équipe Mobile Psychiatrie du Sujet Âgé, Infirmier du CMPA de Voiron, Médecin) / **Union Nationale des Familles et Amis des personnes malades handicapées psychiques (UNAFAM)** (Présidente, bénévoles) / **Centre de Réadaptation et de Réinsertion sociale Le Cotagon** (Médecin psychiatre) / **Le Rigodon** (Moniteur éducateur) / **Ville de Voiron** (Directrice du centre social Relais Initiative Habitant (RIH), Directrice du centre social Charles Béraudier) / **Commissariat de Police de Voiron** / **Police municipale de Voiron** (Responsable) / **Société Dauphinoise de l'Habitat (SDH)** (Conseillère en Économie Sociale et Familiale) / **OPAC 38** (Chargée de clientèle) / **Accompagner Le Handicap Psychique en Isère (ALHPI)** (Chef de service)

### **Ateliers « Bien vieillir »**

animés par le Dr Yves ARNAUD, Plateforme de Santé du Voironnais et Cédric ANCILLON, Directeur du service Aide à Domicile aux Personnes Âgées et Handicapées (ADPAH) du CIAS du Pays Voironnais

**Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais** (Responsable de secteur service Aide à Domicile aux Personnes Âgées et Handicapées (ADPAH), Directrice de la Résidence Plein Soleil, Membre du Conseil d'administration) / **Plateforme Santé du Voironnais** (Médecin) / **Département de l'Isère** (Pilote MAIA, Stagiaire service autonomie) / **Centre Communal d'Action Sociale de Tullins** (Responsable de secteur Personnes Âgées, Référente sociale Allocation Personnes Âgées), **de Moirans** (Directrice, Responsable du pôle seniors) **de Voiron** (Directrice) / **Centre Hospitalier de Saint-Geoire-en-Valdaine** (Directrice) / **Communauté d'agglomération du Pays Voironnais** (Représentant du service transport) / **Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI)** (Cadre de santé) / **Hôpital de Tullins** (Médecin gériatre, Cadre infirmier) **et de Voiron** (Coordinatrice équipe mobile gériatrie, Médecin gériatre) / **Les Petits frères des pauvres** (Bénévoles, Coordinatrice de développement social) / **Résidence Charminelle de Voreppe** (Directrice) / **Association ALERTES** (Membre) / **Service de Soins A Domicile de Voiron** (Infirmière coordinatrice) / **Maison Familiale et Rurale (MFR) de Moirans** (Stage de direction) / **CARSAT** (Représentant du service social) / **Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées et Dépendantes (EHPAD) de Moirans** (Directrice)

### **Ateliers « Éducation et promotion à la santé des jeunes publics »**

animés par Anne-Laure BONZI, Chargée de développement réussite éducative au CIAS du Pays Voironnais, Nadège BAZIN, Conseillère conjugale et familiale au CPEF de Voiron et Alexandra BAKO, Directrice du CIAS et du service Enfance, Jeunesse, Prévention et Santé du CIAS du Pays Voironnais

**Agence Régionale de Santé (ARS)** (Délégation Isère) / **Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais** (Coordinatrice du Programme de Réussite Éducative, Psychologue à Parol'Écoute Jeune) / **Maison de l'Emploi et de la formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan** (Conseillère emploi formation) / **Ville de Voiron** (Responsable projets éducatifs), **de Voreppe** (Chargée d'étude) / **CCAS de Voreppe** (Animateur relais emploi) / **Centre Médico-Psychologique pour Adulte (CMPA) de Voiron** (Cadre de santé) / **Collège de Voreppe** (Infirmière) / **Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique 38 (Réppop 38)** (Médecin coordinateur, Éducatrice Activités physiques adaptées) / **Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI)** (Assistante sociale) / **Association des diabétiques de France 38 (ADF)** (Responsable de secteur) / **Relais Assistante Maternelle de Tullins (RAM)** (Responsable, stagiaire Éducateur Jeunes Enfants)

### **Ateliers « Santé mentale »**

animés par le Dr Clotilde PASQUIER, Médecin psychiatre responsable du pôle Voironnais Chartreuse au CHAI, Catherine SEVOZ, Responsable de l'action sociale au CCAS de Voiron et Alexandra BAKO, Directrice du CIAS du Pays Voironnais

**Centre Médico-Psychologique pour Adulte (CMPA) de Tullins** (Infirmière, Cadre de santé, Assistante sociale) / **Centre Médico-Psychologique pour Adulte (CMPA) de Voiron** (Infirmier) / **Centre Hospitalier Alpes-Isère (CHAI)** (Médecin psychiatre, Assistante sociale, Stagiaire) / **Centre Le Cotagon** (Médecin psychiatre) / **Relais Ozanam** (Infirmière) / **Département de l'Isère** (Psychologue) / **OPAC 38** (Conseillère en Économie Sociale et Familiale) / **Pluralis** / **Société Dauphinoise pour l'Habitat** (Conseillère en Économie Sociale et Familiale) / **Centre social Relais Initiative Habitants (RIH) Brunetière** (Directrice) / **Union Nationale des Familles et Amis de personnes malades handicapées psychiques (UNAFAM 38)** (Bénévoles) / **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Moirans** (Directrice) / **Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais** (Psychologue à Parol'Écoute Jeunes) / **Le Rigodon** / **Les Petits frères des pauvres** (Bénévole référente, coordinatrice) / **Police Nationale** / **Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) de Grenoble** (Coordinatrice)



**D'autres acteurs concourant aux objectifs du Contrat Local de Santé du Pays Voironnais sont identifiés pour sa mise en œuvre :**

**Acteurs santé / social / médico-social**

Infirmières / Médecins généralistes / Association Enseignement Post-Universitaire de Chartreuse (**EPU**) / Pharmaciens / Ordre des pharmaciens / Services d'aide à domicile aux personnes âgées et handicapées / Aide à Domicile en Milieu Rural (**ADMR**) / Résidences autonomie / Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées et/ou Dépendantes (**EHPAD**) / Service de Soins A Domicile (**SSAD**) / Soins Infirmiers A Domicile (**SIAD**) / Union régionale des Professionnels de Santé (**URPS**) / Instance Régionale de l'Éducation et de la Promotion de la Santé (**IREPS**) / Centre Médico-psychologique pour Enfants (**CMPE**) / Centres sociaux / Comité Dauphinois d'Action Socio-Educative (**CODASE**) / Centre de prévention des Alpes / Nutritionnistes / Facilitateurs de la FEMASAURA / Vivre Ensemble Le Handicap Psychique (**VELHP**) / Psychiatres libéraux / Maison des usagers / Point Précarité Santé (**PoPS**) / MILDECA / Catalpa / K2 / Épicerie sociale et solidaire Amandine / Associations à caractère social

**Acteurs du vieillissement**

Association Française des aidants / Aidants d'Alzheimer / Association DIGI

**Acteurs du sport**

Tremplin Sport Formation (TSF) / Prysme aventures / Équipements sportifs / Associations sportives / Services des sports communaux / Associations proposant des activités physiques adaptées

**Acteurs scolaires**

Médecins scolaires / Infirmières scolaires / Écoles maternelles et élémentaires / Collèges / Lycées / Universités / Maisons Familiales Rurales (MFR)

**Acteurs de l'environnement**

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes / Association CRIRAD / Agriculteurs / Éleveurs / Commerçants

**Autres acteurs**

Mutuelles / Auto-écoles / Association les Habiles de Grenoble / Bailleurs sociaux / Habitants / Usagers

## Titre 2. Objet du contrat et engagements des signataires

### **Article 4 : Cadre conceptuel du projet santé du Pays Voironnais : axes stratégiques et objectifs opérationnels**

Le Contrat Local de Santé du Pays Voironnais porte sur un champ d'intervention qui s'articule autour des cinq axes suivants :

**Axe 1 : Le bien vieillir**

**Axe 2 : L'éducation et promotion à la santé des jeunes publics**

**Axe 3 : La santé mentale**

**Axe 4 : L'accès à la santé des populations vulnérables**

**Axe 5 : La santé-environnement**

A partir des problématiques identifiées par le diagnostic santé préalable, des axes stratégiques ont été dégagés et déclinés de manière opérationnelle sous la forme d'objectifs représentés à l'aide des schémas suivants et de fiches actions plus détaillées, annexées au présent contrat.

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens permettant la mise en œuvre des orientations du présent contrat, dans le respect de leurs champs de compétences et procédures respectives et sous réserve de la disponibilité des crédits.

# Bien vieillir

## Axe 1

## Orientations stratégiques

**Lutter contre l'isolement des personnes âgées vulnérables**

**Renforcer la lisibilité de l'offre en santé**

**Favoriser le maintien de l'autonomie et le bien-être physique, mental, et social des personnes**

**Promouvoir l'activité physique adaptée afin de retarder l'apparition de complications et/ou la perte d'autonomie chez les personnes atteintes de pathologies chroniques**

**Favoriser le bon usage des thérapeutiques en santé, notamment les médicaments**

**Développer une offre d'habitat adaptée et innovante**

**Favoriser la stimulation cognitive et intellectuelle**

**Favoriser les activités hédoniques et la lutte contre le stress psychique**

## Objectifs opérationnels

- Améliorer l'accès aux soins
- Favoriser le lien social en développant des actions individuelles et collectives
- Favoriser le soutien des aidants
- Communiquer aux professionnels sur les dispositifs existants
- Soutenir les projets de santé des équipes de soins primaires dans les zones rurales
- Étudier l'opportunité et la faisabilité de mise à disposition d'un médecin polyvalent se rendant à domicile ou en EHPAD en cas de vacance de médecin traitant / généraliste
- Promouvoir l'activité physique et développer une offre de prévention répartie sur l'ensemble du territoire
- Prévenir la dénutrition
- Proposer une offre de sport adapté aux personnes atteintes de maladies chroniques
- Développer une éducation à et pour la santé auprès des personnes et des patients
- Organiser une réflexion concernant l'habitat intergénérationnel avec les acteurs locaux
- Repérer les logements accessibles aux personnes à mobilité réduite dans le parc public afin d'optimiser l'adéquation entre l'offre et la demande de logement adapté ou adaptable
- Recenser les offres et services susceptibles de représenter un moyen/outil de stimulation cognitive et intellectuelle
- Fédérer les offreurs et construire un bouquet de services modulables accessibles en proximité et à faible coût
- Recenser les offres et services susceptibles de représenter un moyen/outil de lutte contre le stress psychique, ainsi que de développement d'activités à potentiel hédonique
- Fédérer les offreurs et construire un bouquet de services modulables accessibles en proximité et à faible coût

# Éducation et promotion à la santé des jeunes publics

## Axe 2

## Orientations stratégiques

**Favoriser la pratique  
d'activités physiques et  
sportives des jeunes**

- Mieux faire connaître ce qui existe en termes d'offre d'activités physiques et sportives sur le territoire et la rendre accessible
- Lutter contre l'obésité et la sédentarité

**Renforcer le maillage  
entre professionnels des  
champs social, sanitaire  
et sport**

- Produire de l'interconnaissance entre les professionnels et organiser des actions communes visant à éduquer à la santé les jeunes publics

**Favoriser la continuité  
des parcours de santé**

- Renforcer le maillage entre la médecine de ville et la médecine institutionnelle

**Soutenir les parents dans  
leur rôle éducatif**

- Favoriser l'écoute psychologique des parents et des familles sur différentes problématiques
- Favoriser le langage dans les différents lieux de vie de l'enfant
- Renforcer la vigilance des parents sur la problématique des écrans

**Prévenir/réduire les  
conduites à risques chez  
les jeunes**

- Prévention du mal-être des enfants et jeunes
- Développer les actions de prévention des conduites à risques des jeunes
- Renforcer l'éducation à la sexualité et la sensibilisation aux risques sexuels dans les établissements scolaires et autres établissements

**Développer une stratégie  
collective sur  
l'alimentation dans le  
cadre des temps  
périscolaires**

- Mettre en place des actions éducatives autour des goûters et repas dans les établissements scolaires

**Favoriser l'accès aux  
droits et sensibiliser les  
jeunes sur l'importance  
d'avoir une couverture  
sociale**

- Mieux communiquer sur les lieux ressources existants

## Objectifs opérationnels

# Santé mentale

## Axe 3

### Orientations stratégiques

**Construire de manière partenariale le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Pays Voironnais**

**Favoriser la résolution de situations individuelles complexes à l'échelle intercommunale tout en préservant le travail en réseau existant au niveau local**

**Développer les actions de formation et de sensibilisation et promouvoir la santé mentale**

**Garantir la pleine citoyenneté des usagers**

**Éviter les ruptures de parcours de soins et coordonner les prises en charge**

## Objectifs opérationnels

- Ancrer territorialement le CLSM et veiller à la pérennité de son activité dans le temps
- Définir le cadre éthique et déontologique ainsi que les modalités de fonctionnement d'une instance de concertation et de coordination intercommunale
- Faire fonctionner cette instance intercommunale en cohérence avec les instances existant à l'échelle locale
- Sensibiliser les élus et techniciens à l'organisation des soins psychiatriques
- Favoriser la montée en compétences et l'interconnaissance entre acteurs locaux, afin de décloisonner les pratiques et d'aboutir à une « culture commune » en santé mentale
- Sensibiliser le grand public à la santé mentale et déstigmatiser les troubles psychiques
- Impulser la participation et la représentativité des usagers et de leurs aidants au sein du CLSM et favoriser l'inclusion sociale de l'usager-habitant au sein du Pays Voironnais
- Favoriser le maillage entre la médecine générale et la psychiatrie publique
- Diminuer le nombre d'hospitalisations en urgence en développant l'intervention de première ligne du Centre Hospitalier Alpes-Isère auprès d'un public qui n'est pas en demande

# Accès à la santé des populations vulnérables

Axe 4

Orientations  
stratégiques

**Faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité**

**Favoriser les actions de prévention directe auprès des personnes vulnérables et réduire les inégalités sociales de santé**

## Objectifs opérationnels

- Permettre aux personnes en situation de précarité d'améliorer leurs relations avec le système de soins en mettant un outil à disposition des travailleurs sociaux et permettre aux professionnels de santé une meilleure prise en charge de ce public
- Permettre aux jeunes bénéficiaires du dispositif « Garantie Jeunes » de la mission locale d'avoir accès aux soins gratuitement
- Garantir l'intervention du Centre de Planification et d'Éducation Familiale auprès des professionnels travaillant auprès des personnes porteuses d'un handicap en institution
- Étudier la faisabilité de la création d'une unité Mobile bucco-dentaire pour les personnes en situation de précarité, handicap et de dépendance
- Rendre lisibles les différentes actions de soutien aux populations vulnérables

# Santé Environnement

Axe 5

*Orientations  
stratégiques*

**Réduire l'impact  
des déterminants  
environnementaux sur  
les milieux  
de vie**

## *Objectifs opérationnels*

- Prévenir les risques sanitaires liés à la qualité de l'air
- Prévenir les impacts sanitaires liés au changement climatique par une adaptation à ce changement
- Prévenir les risques sanitaires liés à l'alimentation
- Prévenir les risques d'allergie liés aux pollens notamment d'ambrosie

## Titre 3. Durée, suivi et évaluation du contrat

### **Article 5 : Durée et validité du contrat**

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

### **Article 6 : Révision du contrat**

Au cours de sa période de validité, le Contrat Local de Santé peut être modifié par voie d'avenant à la demande de l'un des signataires.

### **Article 7 : Gouvernance et évaluation du contrat**

Le Contrat Local de Santé du Pays Voironnais sera suivi par le Comité de pilotage Santé composé de ses signataires. Le Comité de pilotage Santé est organisé par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays Voironnais et présidé par la Vice-Présidente du CIAS.

Le Comité de pilotage pourra s'adjoindre tout partenaire nécessaire afin d'examiner l'état d'avancement des fiches actions.

Les institutions ayant notamment été associées à l'élaboration du présent contrat, sont membres de droit de ce comité de pilotage. Il se réunira en tant que de besoin sur demande écrite d'un des signataires, et à une fréquence minimale d'une fois par an, pour examiner l'état d'avancement des priorités définies au présent contrat et les ressources humaines et financières associées ainsi que la programmation des actions de l'année à venir.

Pour cela, un outil opérationnel de suivi et d'aide à la décision pourra être réalisé.

Au cours de sa dernière année de validité, un état synthétique des bilans annuels sera réalisé. Les résultats de cet état seront présentés en Comité de pilotage Santé au moins trois mois avant la date d'échéance du Contrat Local de Santé.

Il s'agira en outre de conduire une évaluation afin de mesurer l'impact de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé sur le territoire et de permettre une évolution du plan d'actions pour répondre aux besoins évolutifs des populations.

# Signataires



Le présent contrat est signé en 13 originaux, à Voiron, le 21 décembre 2017.

**Communauté d'agglomération du Pays Voironnais**

Jean-Paul BRET, Président

Signé

**Préfecture de l'Isère**

Lionel BEFFRE, Préfet

Signé

**Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais**

Monique DEVEAUX, Vice-Présidente

Signé

**Agence Régionale de Santé**

Aymeric BOGEY, Délégué  
départ. mental en Isère

Signé

**Département**

Jean-Pierre BARBIER, Président

Signé

**Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère**

Viviane HENRY, Directrice académique

Signé

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Isère**

Danielle DUFOURG, Directrice

Signé

**Centre Hospitalier Alpes Isère**

Michel SABY, Directeur adjoint

Signé

**Centres Hospitalier de Voiron et de Saint-Geoire en Valdaine**

Catherine KOSCIELNY, Directrice

Signé

**Centre Hospitalier de Tullins**

Laurent GRESSE, Directeur

Signé

**Centre Hospitalier de Rives**

Marc CAMILLIERE,  
Directeur

Signé

**Plateforme Santé du Voironnais**

Michel SABY, Président

Signé

**se d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône-Alpes**

Yves CORVAISIER

Signé



# Annexes



Fiche action « Bien vieillir »

Fiche action « Éducation et promotion à la santé des jeunes publics »

Fiche action « Santé mentale »

Fiche action « Accès à la santé des populations vulnérables »

Fiche action « Santé-environnement »





## Fiche n° 1

### Axe 1 : Bien vieillir

La notion de « Bien vieillir » renvoie à l'idée d'un meilleur vieillissement, d'un vieillissement réussi en opposition au "mal vieillir". Au-delà de la responsabilisation des comportements individuels et de l'accompagnement vers l'adoption de comportements favorables et protecteurs de sa santé (activité physique, alimentation équilibrée, activités de lien social...), il s'agit de prendre en compte dans un objectif de prévention, les déterminants socio-économiques et les inégalités de santé : trouver un équilibre entre le renforcement du lien social, l'accès aux soins et au logement des personnes les plus fragiles et le maintien de l'autonomie.

#### Orientation stratégique 1 : Lutter contre l'isolement des personnes âgées vulnérables

**Public cible :** Personnes âgées vulnérables

#### Objectif opérationnel n°1 : Améliorer l'accès aux soins

**Pilotage de l'objectif :** Centre Intercommunal d'Action Sociale, en copilotage avec le service des mobilités de la Communauté du Pays Voironnais

#### Contexte et problématique :

L'isolement géographique et le manque de mobilité des personnes âgées vulnérables freinent l'accès aux soins. Si le service des Mobilités du Pays Voironnais organise un transport à la demande, celui-ci a toutefois du mal à répondre aux besoins de ce public spécifique qui n'est pas en capacité de prendre les transports en commun seul et est dépendant d'un tiers (solidarité familiale ou voisinage). Il apparaît donc nécessaire d'améliorer l'offre de services pour les personnes âgées vulnérables.

#### Déclinaison des actions :

Il s'agit de proposer un accompagnement au transport des personnes âgées qui doivent se rendre à des rendez-vous médicaux, à la pharmacie de garde,... Pour cela, des actions au plus près de la population sont pensées :

**Action 1 :** Mettre en place un transport personnalisé pour les personnes isolées et les personnes âgées dépendantes, privilégier les accompagnements « porte à porte ».

**Action 2 :** Sensibiliser et former des transporteurs sur le transport des personnes âgées en ville.

#### Ressources et moyens mobilisables :

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais – Service des Mobilités, Centre Intercommunal d'Action Sociale – Aide à Domicile aux Personnes Agées et Handicapées (CIAS – ADPAH), Communes, Agence Régionale de Santé (ARS), les usagers.

**Calendrier :** Tout au long de l'année

**Indicateur de suivi :** Bilan annuel

#### Objectif opérationnel n°2 : Favoriser le lien social en développant des actions individuelles et collectives

#### Pilotage de l'objectif :

- A) Centre Intercommunal d'Action Sociale
- B) Centre Intercommunal d'Action Sociale
- C) Département

#### Contexte et problématique :

- A) L'isolement géographique et le manque de mobilité des personnes âgées constituent un facteur de fragilisation des personnes. En effet, ces personnes ne peuvent pas se rendre sur les lieux où se déroulent des actions de

prévention santé ou des actions favorisant la socialisation.

- B) Le vieillissement accroît le sentiment et l'état d'isolement. La perte d'autonomie physique et cognitive favorise le repli sur soi et accentue l'isolement des personnes âgées. Une activité de lien social peut permettre de maintenir un équilibre psychique précieux à cette période de la vie.
- C) La problématique de la souffrance des aidants qui vivent auprès de leur conjoint, parent ou autre proche malade reste majeure. Il est indispensable de prendre en compte l'état physique, psychique des aidants qui s'occupent au quotidien de leur proche, de les accompagner au mieux sous forme individuelle ou collective.

#### **Déclinaison des actions :**

- A) Il s'agit de proposer un transport personnalisé et collectif géré par le CIAS du Pays Voironnais, vers des activités favorisant le lien social.

**Action 1 :** Acquisition d'un véhicule adapté pour le transport de 8 personnes maximum (ne nécessite pas de permis de conduire spécifique), avec possibilité d'accueil d'une personne à mobilité réduite.

Le véhicule servirait à accompagner des personnes à différentes activités : conférences, ateliers de prévention, cours de gym douce, cinéma, médiathèques/bibliothèques (partenariat à développer avec le Pays Voironnais), restaurant, EHPAD, résidence autonomie...

Le conducteur serait une auxiliaire de vie de l'ADPAH. Cette professionnelle resterait sur place avec les personnes, sur la durée de l'activité. En cela le projet ne se résume pas à un service de transport, la notion d'accompagnement est très présente. L'auxiliaire de vie peut d'ailleurs participer à l'activité. Le but est de créer du lien et de favoriser les échanges.

Afin de rentabiliser le coût du véhicule, celui-ci pourrait également être mis à disposition d'autres organismes (EHPAD, associations, communes,...).

NB. un tel service existe, géré par le CIAS de Thonon les Bains.

- B) Il s'agit de proposer un accompagnement au transport des personnes âgées qui doivent se rendre à des activités de lien social. Pour cela, des actions au plus près de la population ont été imaginées :

**Action 1 :** Diversifier l'offre du service TAD du Pays Voironnais en le complétant par une prestation de service d'accompagnement des personnes bénéficiaires de l'ADPAH

**Action 2 :** Développer et faire connaître le dispositif « Sortir plus » pour les personnes de plus de 80 ans (soutien financier et organisationnel et accompagnement).

**Action 3 :** Organiser des temps de remise à niveau du code de la route.

- C) Il s'agit de proposer des actions d'accompagnement des aidants familiaux sous forme de suivi individuel ou collectif.

**Action 1 :** Référencer les actions existantes sur le territoire et mettre en place un réseau d'acteurs locaux

**Action 2 :** Mise en place d'un Café des aidants

**Action 3 :** Réfléchir à la création de nouvelles places d'hébergement temporaire de répit

**Action 4 :** Proposer un accompagnement personnalisé individuel et collectif au domicile ou au sein d'un lieu d'accueil dédié avec une attention particulière pour les zones rurales isolées.

#### **Ressources et moyens mobilisables :**

- A) Coût du projet :

- acquisition véhicule (environ 40 000 €)

- fluides

- coût de l'accompagnement par l'auxiliaire de vie

- coût d'un agent chargé de l'organisation du service (gestion planning des accompagnements) (prévoir 0,25 ETP minimum)

Modèle économique à construire avec :

- pour l'acquisition du véhicule : financement possible dans le cadre d'appels à projet (CARSAT et LEADER)

- participation financière des personnes utilisant ce nouveau service pour la prise en charge de l'accompagnant.

- B) Communauté d'agglomération du Pays Voironnais – Service Mobilités, Centre Intercommunal d'Action Sociale – Aide à Domicile aux Personnes Agées et Handicapées (CIAS – ADPAH), Communes, Agence Régionale de Santé (ARS), les usagers, les associations locales (Les petits frères des pauvres,...).
- C) Conseil départemental 38, Centre Intercommunal d'Action Sociale – ADPAH, Plateforme Santé du Voironnais, Centre Communal d'Action Sociale, Association Française des Aidants, France Alzheimer, Centre Hospitalier de Voiron, les associations locales (Les petits frères des pauvres,...)

**Calendrier :**

- A) Expérimentation sur 2 ans 2018-2019
- B) Tout au long de l'année
- C) Non

**Indicateur de suivi :**

- A) Bilan annuel (quantitatif, qualitatif et budgétaire) / Objectif service parvenant à l'équilibre budgétaire
- B) Non
- C) Non

**Objectif opérationnel n°3 : Favoriser le soutien des aidants : le Passeport des aidants**

**Pilotage de l'objectif :** Département de l'Isère

**Contexte et problématique :**

La problématique de la souffrance des aidants qui vivent auprès de leur conjoint, parent ou autre proche malade reste majeure. Il est indispensable de prendre en compte l'état physique, psychique des aidants qui s'occupent au quotidien de leur proche, de les accompagner au mieux sous forme individuelle ou collective. C'est un enjeu de santé publique compte tenu des conduites constatées auprès de cette population qui se néglige, qui s'isole, qui prend moins soin d'elle que de la personne malade ou en perte d'autonomie.

Cette problématique est aujourd'hui connue, parfois repérée mais difficile à prendre en charge.

**Déclinaison des actions :**

Il s'agit de mettre en place un parcours individualisé de l'aidant :

- cibler les aidants en situation fragile, grâce aux acteurs du domicile,
- faire un diagnostic individualisé de leurs besoins,
- proposer des actions d'informations, de soutien et d'accompagnement des aidants familiaux à partir de ce diagnostic.

**Action 1 :** Proposer des actions répondant aux besoins essentiels des aidants sur 4 axes : informer, acquérir des savoirs faire, disposer de répit, bénéficier de soutien ;

**Action 2 :** Référencer les actions existantes sur le territoire ;

**Action 3 :** Proposer une offre d'information et d'acquisition de savoirs faire pérenne, lisible et répartie sur l'ensemble du Territoire Voironnais Chartreuse, suivant un calendrier, sous forme d'ateliers et ou de conférence, à destination des aidants ;

**Action 4 :** Mettre en place des ateliers de soutien et de prise en charge de la santé des aidants (de type Fil Mauve, « La santé parlons-en »...) ;

**Action 5 :** Développer et soutenir les « espaces partagés » en mettant en place des temps de sensibilisation / prévention de la perte d'autonomie ;

**Action 6 :** Proposer un diagnostic individuel via un professionnel de l'écoute et de la gérontologie.

**Ressources et moyens mobilisables :**

Département, CIAS, CCAS, SAAD, SSIAD, IDEL, médecins traitants du Territoire, Acteurs sanitaires de la Filière Gériatrique (CH Voiron, PSV, EMMA, accueil de jour, EMG, EMPA,...), Conférence des financeurs, Mutualité Française, Association française des aidants, France Alzheimer.

**Calendrier** : à partir de 2017, sur 3 ans

**Indicateur de suivi** : Mise en place d'un Comité technique de suivi, bilan annuel, nombre de personnes touchées, questionnaires de satisfaction.

## **Orientation stratégique 2 : Renforcer la lisibilité de l'offre en santé**

**Objectif opérationnel n°1 : Communiquer aux professionnels sur les dispositifs existants pour faciliter le parcours de soins des personnes âgées ou pour favoriser le répit des aidants**

**Pilotage de l'objectif** : Centre Intercommunal d'Action Sociale / Plateforme Santé du Voironnais

### **Contexte et problématique :**

Les acteurs locaux, réunis dans le cadre de la filière gériatrique du Voironnais, et avec le soutien financier de l'ARS et du Département, développent un certain nombre de projets ou d'actions visant à faciliter le parcours de soins ou à favoriser le répit des aidants.

A titre d'exemple, une unité de 3 places d'hébergement temporaire d'urgence a été créée à l'EHPAD de Coublevie. Cette unité a été créée pour éviter des hospitalisations non médicalement justifiées du fait d'un maintien à domicile devenu impossible provisoirement mais aussi pour apporter une solution temporaire d'urgence aux personnes qui ne peuvent plus soudainement rester chez elles.

Ces dispositifs sont à ce jour peu connus, non seulement des personnes âgées et de leurs familles, mais aussi de nombreux professionnels du territoire.

Il apparaît un fort besoin de valoriser ces actions auprès des acteurs locaux (médecins, travailleurs sociaux, infirmiers libéraux, etc.), en leur précisant les procédures de sollicitation pour en bénéficier.

### **Déclinaison des actions :**

**Action 1** : Réunions d'information pour les professionnels

**Action 2** : Diffusion d'informations écrites via les supports existants

### **Ressources et moyens mobilisables :**

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Plateforme Santé du Voironnais, Département

**Calendrier** : Tout au long de l'année

**Indicateur de suivi** : Nombre d'actions d'information mises en œuvre et nombre d'acteurs destinataires des informations.

**Objectif opérationnel n°2 : Soutenir les projets de santé des équipes de soins primaires dans les zones rurales**

**Pilotage de l'objectif** : Plateforme Santé du Voironnais

### **Contexte et problématique :**

L'organisation de l'offre de soins primaires est insuffisante dans le Voironnais, particulièrement dans les zones rurales et au nord du territoire. Le vieillissement de la population des médecins généralistes est par ailleurs risque de désertification médicale et de recours accru aux urgences. Les équipes de soins primaires exerçant en mode coordonné constituent une opportunité de développement de projets de santé locaux prenant en compte l'organisation de l'offre sanitaire et des réponses aux priorités en matière de prise en charge des parcours de santé, notamment pour les personnes âgées.

### **Déclinaison des actions :**

**Action 1** : Sensibiliser les élus à la problématique de la réduction du nombre de médecins généralistes dans le territoire et

aux réponses offertes par le regroupement des professionnels de soins primaires en équipes en exercice coordonné.

**Action 2 :** Encourager la réflexion entre les communes, les médecins généralistes et autres professionnels de santé (dont les infirmières libérales) de l'opportunité de co-construction de projets de santé locaux, et accompagner leur mise en œuvre tant sur les plans immobiliers que méthodologiques.

**Ressources et moyens mobilisables :**

Élus, facilitateurs de la FEMASAURA (Fédération des Maisons de Santé en Auvergne et en Rhône-Alpes), Plateforme Santé du Voironnais (PSV), professionnels de santé libéraux, Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS)

**Calendrier :** Tout au long de l'année

**Indicateur de suivi :** Contacts, réunions, projets, et objectifs opérationnels réalisés

**Objectif opérationnel n°3 : Étudier l'opportunité et la faisabilité de mise à disposition d'un médecin polyvalent se rendant à domicile ou en EHPAD en cas de vacance de médecin traitant / généraliste**

**Pilotage de l'objectif :** Plateforme Santé du Voironnais / Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins / Ordre des Médecins de l'Isère

**Contexte et problématique :**

Les difficultés d'exercice auxquelles sont confrontés les acteurs de soins primaires, en particulier les médecins généralistes, induisent une raréfaction des visites à domicile effectuées par ces derniers, parfois même une absence d'identification de médecin traitant pour certains patients âgés ou personnes ne se déplaçant pas. Cette situation est particulièrement sensible pour les personnes âgées manquant de mobilité ou très vulnérables. D'autre part, la réduction à venir du nombre des médecins généralistes majore le risque de rupture de suivi de ces personnes. Une réflexion collective entre acteurs concernés doit être menée pour construire une réponse compensatrice adaptée à la réglementation.

**Déclinaison des actions :**

**Action 1 :** Mobilisation du réseau de médecins généralistes du territoire, en lien avec l'URPS et l'Ordre des Médecins de l'Isère

**Ressources et moyens mobilisables :**

Ordre des Médecins de l'Isère, Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), Plateforme Santé du Voironnais (PSV), Association Enseignement Poste Universitaire de Chartreuse (EPU), autres associations de formation médicale continue, Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes (dont DT 38)

**Calendrier :** Tout au long de l'année

**Indicateur de suivi :** Contacts, réunions, et réponse opérationnelle proposée

**Orientation stratégique 3 : Favoriser le maintien de l'autonomie et le bien-être physique, mental, et social des personnes**

**Public cible :** Personnes de plus de 60 ans

**Objectif opérationnel n°1 : Promouvoir l'activité physique et développer une offre de prévention répartie sur l'ensemble du territoire**

**Pilotage de l'objectif :** Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais

**Contexte et problématique :**

Le maintien de l'autonomie en « bonne santé » est un enjeu majeur pour la société.

Plus l'âge avance et plus l'indépendance physique et psychique est fragilisée. Certaines activités individuelles et collectives ont des effets protecteurs face à cette vulnérabilité et face à l'apparition de la dépendance. Les personnes pratiquant une activité physique régulière gagnent en espérance de vie mais surtout en espérance de vie en bonne santé. Elles sont moins

soumises au stress, ont une meilleure estime d'elles-mêmes, dorment mieux, chutent moins, ont recourt de manière moins systématique aux soins. L'activité physique pratiquée en groupe a aussi des vertus, le développement du lien social étant essentiel tout au long de la vie.

#### **Déclinaison des actions :**

Il s'agit de proposer des actions au plus près de la population.

**Action 1 :** Organiser un temps de coordination pour l'ensemble des acteurs menant des actions de prévention et d'activités physiques adaptées

**Action 2 :** Créer un répertoire des actions existantes en terme d'activités physiques

**Action 3 :** Pérenniser les actions existantes et renforcer l'offre afin de garantir un accès à l'échelle du territoire (atelier Équilibre, Parcours Santé Séniors,...)

**Action 4 :** Organiser des temps forts ouverts à tous sous forme de forum ou conférence sur le Bien Vieillir, et sur la prévention des chutes

**Action 5 :** Organiser un système de repérage des personnes âgées susceptibles de bénéficier au mieux du service

**Action 6 :** Favoriser l'accompagnement des personnes et l'initiation vers les activités de prévention, via les services d'aide à domicile

#### **Ressources et moyens mobilisables :**

Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais, Services d'aide à domicile, Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), Plateforme Santé du Voironnais (PSV), CARSAT, Département, Conseil de Développement du Pays Voironnais, Associations sportives, Communes et Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Tremplin Sport Formation (TSF), Comité Départemental Olympique et Sportif 38 (CDOS), Résidences Autonomie, Prisme Aventure, Service d'équipements sportifs, Service Mobilités de la Communauté du Pays Voironnais, Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

**Calendrier :** Tout au long de l'année

#### **Indicateur de suivi :**

Bilan annuel : nombre de personnes ayant bénéficié du service dans l'année

Point de vigilance : communication auprès des services d'aide et des communes

#### **Objectif opérationnel n°2 : Prévenir la dénutrition**

**Pilotage de l'objectif :** Centre Intercommunal d'Action Sociale

#### **Contexte et problématique :**

La dénutrition touche une personne âgée sur dix à domicile et une sur deux à l'hôpital. Le vieillissement et ses effets délétères sur la santé sont bien sûr en cause, mais il est possible de prévenir la dénutrition en adoptant quelques gestes simples.

La dénutrition de la personne âgée correspond à une diminution de ses apports alimentaires, susceptible de provoquer des carences multiples et une détérioration de la santé. La perte de poids est le symptôme le plus reconnaissable de la dénutrition de la personne âgée. Un amaigrissement de 5 % du poids en un mois – ou de 10 % en six mois – signale une dénutrition de la personne âgée. Plusieurs facteurs se combinent pour favoriser l'apparition d'une situation de dénutrition chez la personne âgée : le manque d'activité physique, l'altération du goût, les problèmes digestifs et gastriques, les problèmes bucco-dentaires, la polymédication, la dépression, les préjugés.

Afin de prévenir la dénutrition de la personne âgée, il est important d'adopter quelques bonnes habitudes pendant la préparation des repas : enrichir l'alimentation, privilégier les mets faciles à consommer et relever le goût des plats.

Par ailleurs, le dépistage de la dénutrition à domicile et en établissement est un enjeu pour mieux prendre en charge les personnes à risque.

#### **Déclinaison des actions :**

**Action 1 :** Organisation d'ateliers cuisine au sein de la Résidence Plein Soleil à destination des résidents et des personnes âgées extérieures

**Action 2 :** Favoriser le dépistage de la dénutrition par le personnel soignant en établissement et les auxiliaires de vie

intervenant au domicile des personnes âgées et leur prise en charge

**Action 3** : Adaptation des repas servis en cas de dénutrition

**Ressources et moyens mobilisables :**

Centre Hospitalier de Voiron, Plateforme Santé du Voironnais, Résidences autonomie, Communes et CCAS, cabinets médicaux, EHPAD, SIAD, nutritionnistes

**Calendrier** : Tout au long de l'année

**Indicateur de suivi** : Nombre de participants aux ateliers, nombre de personnes prises en charge.

**Orientation stratégique 4 : Promouvoir l'activité physique adaptée afin de retarder l'apparition de complications et/ou la perte d'autonomie chez les personnes atteintes de pathologies chroniques**

**Public cible** : Personnes de plus de 60 ans atteintes d'une ou plusieurs pathologies chroniques

**Objectif opérationnel n°1** : Proposer une offre de sport adapté aux personnes atteintes de maladies chroniques

**Pilotage de l'objectif** : CIAS du Pays Voironnais, Plateforme Santé du Voironnais, Centre Hospitalier de Voiron

**Contexte et problématique :**

L'activité physique régulière est gage d'un maintien de l'autonomie sur le plan physique et psychique. Chez les personnes atteintes d'une pathologie chronique, l'activité physique régulière améliore l'équilibre du métabolisme de façon générale, augmente la capacité cardiaque et respiratoire, réduit le stress, et contribue au maintien des capacités musculaires. La pratique sportive collective est par ailleurs vectrice de lien social.

**Déclinaison des actions :**

Dans la lignée des expérimentations menées à Strasbourg ou à Chambéry, il s'agit d'initier une démarche de prescription d'activité physique sur ordonnance.

**Action 1** : Organiser une action structurée de type « sport sur ordonnance » ou « bouger sur prescription », dans un premier temps en collaboration avec les équipes soins primaires et les services hospitaliers

**Action 2** : Réalisation d'un bilan de santé en amont dans le cadre des consultations médicales de suivi des patients

**Ressources et moyens mobilisables :**

Plateforme Santé du Voironnais (PSV), Centre Hospitalier de Voiron, Pôle de Santé de la Sure, maisons médicales, cabinets médicaux, Comité Départemental Olympique et Sportif 38 (CDOS), Équipements sportifs, Associations sportives, Agence mobilités du Pays Voironnais, Communes et Centres Communaux d'Action Sociale

**Calendrier** : Tout au long de l'année

**Indicateur de suivi** : Bilan annuel : nombre de personnes ayant bénéficié d'une ordonnance puis d'une mise en route d'une activité physique adaptée.

**Orientation stratégique 5 : Favoriser le bon usage des thérapeutiques en santé, notamment les médicaments**

**Objectif opérationnel** : Développer une éducation à et pour la santé auprès des personnes et des patients

**Pilotage de l'objectif** : Plateforme Santé du Voironnais

**Contexte et problématique :**

Il est aujourd'hui démontré que l'information et l'éducation des personnes et des patients aux problématiques de santé, et en particulier au recours et à l'usage des thérapeutiques disponibles, sont un des principaux déterminants de la prévention des pathologies chroniques et de leurs complications, ainsi que des accidents iatrogènes, en particulier chez les personnes

âgées.

**Déclinaison des actions :**

Sensibiliser les personnes et patients au bon usage des médicaments à travers des temps d'échanges collectifs sur le thème d'une pathologie (patients) ou de la bonne santé (personnes non malades).

**Ressources et moyens mobilisables :**

Ordre des Pharmaciens, Pharmaciens d'officine, Médecins (tout exercice), Infirmières libérales

**Calendrier :** Tout au long de l'année

**Indicateur de suivi :** Nombre de sessions d'information/éducation réalisées, et nombre de personnes ayant bénéficié de l'offre, au cours de l'année

**Orientation stratégique 6 : Développer une offre d'habitat adaptée et innovante**

**Public cible :** Personnes de plus de 60 ans

**Objectif opérationnel n°1 : Organiser une réflexion concernant l'habitat intergénérationnel avec les acteurs locaux**

**Pilotage de l'objectif :** Service Habitat de la Communauté du Pays Voironnais

**Contexte et problématique :**

Le vieillissement des personnes et leur environnement de vie amène à penser l'habitat autrement. L'isolement familial et social devient un facteur de fragilisation des personnes âgées qui ont besoin de personnes « ressources » qu'elles puissent solliciter en cas de besoin. Il faut envisager la place de la personne âgée dans notre société, pas uniquement en tant que individu « nécessitant » ou « en demande » mais en tant que personne « compétente » qui peut apporter sa pierre à l'édifice sociétal. Les projections d'évolution démographique (40% de la population aura + de 60 ans) conduisent à considérer cet axe comme un enjeu majeur.

**Déclinaison des actions :**

Il s'agit de prolonger la réflexion sur l'habitat des seniors déjà engagée au sein du Pays Voironnais et par la ville de Voiron.

**Action 1 :** faire le point sur les besoins et les leviers d'action en terme d'habitat adapté (logement intergénérationnel avec solidarité et échanges de compétences)

**Ressources et moyens mobilisables :**

Département (service autonomie, service de développement social), Service habitat du Pays Voironnais, communes, Association Les Habiles, Bailleurs, Association DIGI,

**Calendrier :** Tout au long de l'année

**Indicateur de suivi :** Inscription de la démarche au PLH. Nombre de réunions d'information à destination des élus et des usagers.

**Objectif opérationnel n°2 : Repérer les logements accessibles aux personnes à mobilité réduite dans le Parc Public afin d'optimiser l'adéquation entre l'offre et la demande de logement adapté ou adaptable**

**Pilotage de l'objectif :** Département de l'Isère

**Contexte et problématique :**

Le maintien à domicile est essentiel, parfois les personnes en situation de handicap et/ou âgées doivent rechercher un logement adapté à leurs besoins dans le parc public. Elles déposent des demandes de logement ou de mutation, cependant ces demandes n'aboutissent pas toujours.

En effet de nombreux logements adaptés ou potentiellement adaptables ne sont pas recensés et donc pas forcément attribués à des personnes en situation de handicap.

De plus les situations de handicap sont multiples entraînant des besoins spécifiques et variés, certains logements non consi-

dérés comme PMR peuvent être facilement adaptés et donc accessibles pour des personnes en recherche. Les fiches handicap peuvent être mal renseignées ce qui est un frein à l'attribution du logement adapté.

**Déclinaison des actions :**

**Action 1 :** Mise en place de rencontres régulières (bimestrielles) entre les acteurs afin de mettre en lien les besoins spécifiques en logement adapté des personnes en situation de handicap avec les logements vacants dans le parc public déjà adapté ou potentiellement adaptable par le biais du CLH (Commission Local de l'Habitat).

**Action 2 :** Favoriser le regard croisé entre le service Développement Social Insertion Logement, le bailleur public et l'ergothérapeute

**Action 3 :** Recensement sur un tableau Excel par le service autonomie du TVC des demandes de relogements des personnes en situation de handicap et leurs besoins spécifiques.

**Ressources et moyens mobilisables :**

Service Développement Social du Département, Service autonomie du Département, OPAC 38, Ouvertures prévues à d'autres Bailleurs sociaux

**Calendrier :** à partir de 2017

**Indicateur de suivi :** Suivi des actions de ce même tableau

**Orientation stratégique 7 : Favoriser la stimulation cognitive et intellectuelle**

**Public cible :** Personnes de plus de 60 ans

**Objectif opérationnel n°1 :** Recenser les offres et services susceptibles de représenter un moyen/outil de stimulation cognitive et intellectuelle, quelle qu'en soit la forme

**Objectif opérationnel n°2 :** Fédérer les offreurs de moyens/outils de stimulation cognitive et intellectuelle quelle qu'en soit la forme, et construire un bouquet de services modulables accessibles en proximité et à faible coût

**Pilotage de l'objectif :** Plateforme Santé du Voironnais

**Contexte et problématique :**

La stimulation cognitive et intellectuelle est aujourd'hui reconnue comme l'un des déterminants majeurs de la prévention des maladies neurodégénératives (maladie d'Alzheimer en premier lieu) et du vieillissement cognitif pathologique. La plasticité cérébrale est stimulable à tout âge par le biais d'approches diverses mais simples, déployables au plus près des personnes : jeux de société, pratiques ludiques de groupe dont les pratiques artistiques ou créatives, enseignement adapté, développement culturel accompagné, ... De nombreuses associations ou services délivrés par des indépendants en Pays Voironnais déploient ces méthodes.

**Déclinaison des actions :**

Il s'agit d'identifier au sein du territoire les personnes et services susceptibles de proposer ou qui portent une méthode de stimulation cognitive ou intellectuelle.

**Action 1 :** Identifier les offres existantes et organiser l'offre afin de garantir un accès cohérent et équitable à l'échelle du territoire.

**Action 2 :** Organiser une offre modulaire adaptée à des sous-groupes de personnes en fonction de leurs besoins identifiés avec l'entourage et le médecin traitant

**Ressources et moyens mobilisables :**

Ville de Voiron, Maison des Associations de Voiron, Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais, Université Pour Tous de Voiron, travailleurs indépendants, associations

**Calendrier :** Tout au long de l'année

**Indicateur de suivi** : Nombre de services recensés, élaboration d'un bouquet pilote, modèle économique.

## **Orientation stratégique 8 : Favoriser les activités hédoniques et la lutte contre le stress psychique**

**Public cible** : Personnes de plus de 60 ans

**Objectif opérationnel n°1** : Recenser les offres et services susceptibles de représenter un moyen/outil de lutte contre le stress psychique, ainsi que de développement d'activités à potentiel hédonique

**Objectif opérationnel n°2** : Fédérer les offreurs de moyens/outils de lutte contre le stress psychique et d'activités hédoniques, et construire un bouquet de services modulables, accessible en proximité et à faible coût

**Pilotage de l'objectif** : Plateforme Santé du Voironnais

### **Contexte et problématique :**

Le stress psychique et la pauvreté des expériences hédoniques sont aujourd'hui reconnus comme des facteurs de risques majeurs des maladies neurodégénératives (maladie d'Alzheimer en premier lieu), du vieillissement cognitif pathologique, de l'émergence des pathologies chroniques, et de la perte d'autonomie. La stimulation de la plasticité cérébrale, facteur primordial de prévention de ces risques, est favorisée après 60 ans par le biais d'approches diversifiées et déployables au plus près des personnes : activités culturelles de groupe accompagnées, pratiques artistiques et créatives, ... De nombreuses associations et des services délivrés en Pays Voironnais déploient ces méthodes.

### **Déclinaison des actions :**

Il s'agit d'identifier au sein du territoire les personnes et services susceptibles de proposer ou qui portent une méthode/outil utile à la gestion du stress ou favorisant une activité à potentiel hédonique.

**Action 1** : Identifier les offres existantes et organiser l'offre globale afin de garantir un accès cohérent et équitable à l'échelle du territoire

**Action 2** : Organiser une offre modulaire adaptée à des sous-groupes de personnes en fonction de leurs besoins identifiés avec l'entourage et le médecin traitant

### **Ressources et moyens mobilisables :**

Ville de Voiron, Maison des Associations de Voiron, Service culturel du Pays Voironnais, Université Pour Tous de Voiron, Travailleurs indépendants, Associations, Cabinets médicaux

**Calendrier** : Tout au long de l'année

**Indicateur de suivi** : Nombre de services recensés, élaboration d'un bouquet pilote, population cible pilote, élaboration d'un modèle économique.



## Fiche n° 2

### Axe 2 : Éducation et promotion à la santé des jeunes publics

L'éducation pour la santé a pour but que chaque citoyen acquière, tout au long de sa vie, les compétences et les moyens lui permettant de promouvoir sa santé et sa qualité de vie ainsi que celle de la collectivité, c'est-à-dire :

- Acquisition des aptitudes indispensables à la vie et à la prise en charge de sa santé ;
- Accès aux informations sur le système de santé et de protection sociale, les maladies, traitements, risques individuels et collectifs et les manières de se protéger ;
- Utilisation de manière optimale des services de soins, de prévention et de promotion de la santé ;
- Implication dans les choix relatifs à sa propre santé et à celle de la collectivité.

#### Orientation stratégique 1 : Favoriser la pratique d'activités physiques et sportives des jeunes

**Public cible :** Enfants et jeunes du territoire

**Objectif opérationnel n°1 :** Mieux faire connaître ce qui existe en termes d'offre d'activités physiques et sportives sur le territoire et la rendre accessible

**Pilotage de l'objectif :** Les 5 communes urbaines du territoire et le Centre intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais

#### Contexte et problématique :

Il existe sur le territoire une offre d'activités physiques et sportives (clubs, écoles) importante, de nombreuses infrastructures et parcs publics, des animations sportives en pieds d'immeuble et une aide financière pour inciter à la pratique des jeunes sur Voiron. Mais il est pointé une sédentarité chez certains enfants et jeunes. Par ailleurs, l'offre d'activités physiques et sportives est inégalement répartie sur le territoire du Pays Voironnais. Certaines familles ont des difficultés d'accès à cette offre (éloignement, horaires, coût, culturel, rythme des parents).

Il apparaît nécessaire de promouvoir l'offre existante, la développer en veillant à son accessibilité notamment auprès des publics fragiles.

#### Déclinaison des actions :

Répertorier l'offre d'activités physiques et sportives, la cartographier et la rendre accessible à tous.

#### Ressources et moyens mobilisables :

Services municipaux, équipements sportifs, associations sportives, Programme de Réussite Éducative

**Calendrier :** Tout au long de l'année

**Indicateur de suivi :** Bilan annuel

**Objectif opérationnel n°2 :** Lutter contre l'obésité et la sédentarité

**Pilotage de l'objectif :** Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais

#### Contexte et problématique :

Un travail de suivi des enfants en situation d'obésité ou de surpoids est mené sur le territoire par le RéPPOP38 (Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique en Isère) avec une approche pluridisciplinaire (médecin, diététicien et psychologue). Le RéPPOP 38 accompagne 55 familles du territoire Voironnais-Chartreuse.

Or le diagnostic santé réalisé en 2016 a pointé un manque d'offre d'activités physiques adaptées sur le territoire pour des enfants en surpoids.

<p><b>Déclinaison des actions :</b></p> <p><b>Action 1 :</b> Créer des créneaux d'activités adaptées pour les enfants en surpoids.</p> <p>Il s'agit de favoriser la pratique d'une activité physique par les enfants en surpoids ou obèses, et ainsi améliorer leur prise en charge, en leur proposant une activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ adaptée à leur pathologie : les jeux d'eau et la natation sont des activités non traumatisantes, en décharge, ludiques...</li> <li>→ réservée à des enfants confrontés aux mêmes difficultés : bon nombre d'enfants en surpoids ont vécu des expériences difficiles-stigmatisation, moqueries, mise à l'écart lors de la pratique sportive et redoutent d'être mêlés aux autres enfants ;</li> <li>→ peu onéreuse : la majorité des enfants en surpoids ou obèses sont issus de milieux économiquement défavorisés, et le prix est souvent un frein à la pratique d'activités physiques encadrées.</li> </ul> <p>Une action nouvelle est prévue dès septembre 2017 mobilisant le RéPPOP 38 et la piscine intercommunale située à Coublevie gérée par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais. Cette action devrait bénéficier à 10-12 enfants par séance afin de permettre un encadrement et une prise en charge de qualité. Son coût est estimé à 3 000 € par an.</p> <p><b>Action 2 :</b> Favoriser l'accès des enfants en surpoids et leurs familles à la pratique d'activités physiques.</p> <p>La problématique de surpoids étant souvent inscrite dans un contexte familial, il s'agit de promouvoir aussi des sorties « familles » permettant d'avoir une approche familiale plus globale.</p>
<p><b>Ressources et moyens mobilisables :</b></p> <p>Répop38, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, équipements sportifs communaux et intercommunaux, Agence Régionale de Santé</p>
<p><b>Calendrier :</b> Tout au long de l'année, démarrage d'une nouvelle action en septembre 2017</p>
<p><b>Indicateur de suivi :</b> Bilan annuel de la nouvelle action</p>
<p><b>Orientation stratégique 2 : Renforcer le maillage entre professionnels des champs social, sanitaire et sport</b></p>
<p><b>Public cible :</b> Professionnels du territoire intervenant auprès des jeunes publics</p>
<p><b>Objectif opérationnel n°1 : Produire de l'interconnaissance entre les professionnels et organiser des actions communes visant à éduquer à la santé les jeunes publics</b></p>
<p><b>Pilotage de l'objectif :</b> IREPS</p>
<p><b>Contexte et problématique :</b></p> <p>Le diagnostic santé réalisé en 2016 a pointé l'existence de nombreuses ressources locales, mais aussi un manque de connaissance et d'appropriation de ces ressources par les professionnels du territoire.</p>
<p><b>Déclinaison des actions :</b></p> <p><b>Action 1 :</b> Mise en place d'un réseau de professionnels « Sport – Santé - Loisirs » afin de produire de l'interconnaissance et d'être en mesure de mobiliser les ressources existantes sur le territoire.</p> <p><b>Action 2 :</b> Organiser des actions communes visant à éduquer à la santé les jeunes publics (formations des professionnels, ...).</p>
<p><b>Ressources et moyens mobilisables :</b></p> <p>IREPS, Maison de l'Emploi, Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais, Services des sports communaux, Associations sportives, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Comité Départemental Olympique et Sportif 38, Département Protection Maternelle et Infantile, Éducation nationale (infirmières, médecins scolaires), Accueils de loisirs</p>
<p><b>Calendrier :</b> 2018</p>
<p><b>Indicateur de suivi :</b> Nombre de réunions du réseau et partenaires mobilisés, réalisation d'actions communes produites par le réseau.</p>

### Orientation stratégique 3 : Favoriser la continuité des parcours de santé

**Public cible :** Professionnels de la santé du territoire intervenant auprès des jeunes publics

**Objectif opérationnel n°1 : Renforcer le maillage entre la médecine de ville et la médecine institutionnelle**

**Pilotage de l'objectif :** Département et Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais

**Contexte et problématique :**

Dans un contexte de pénurie de médecins scolaires, le repérage et dépistage par la santé scolaire susceptible de conduire à des consultations spécialisées ne sont pas toujours assurés. Un bilan de santé est proposé aux élèves de 6ème repérés en difficulté. Des plate formes de consultation de médecine scolaire sont ainsi à disposition des familles et des élèves pour rencontrer un médecin scolaire. Pour les autres enfants, un lien est à assurer avec la médecine libérale pour assurer ces bilans à tous.

Par ailleurs, les préconisations des puéricultrices du service départemental de Protection Maternelle et Infantile ne sont pas forcément suivies d'effet. Le diagnostic médical ne suffit pas, les familles ont besoin d'être accompagnées. Même lorsque l'enfant bénéficie d'une mesure éducative, il est difficile d'amener le jeune vers le soin.

Concernant les conduites à risques des jeunes, un maillage est à renforcer avec la médecine générale pour optimiser le repérage et orienter vers des structures adaptées. Face à ces limites, il est pointé l'enjeu d'une continuité des parcours de santé des enfants et jeunes.

**Déclinaison des actions :**

Il est souhaité à la fois développer la communication entre la médecine de ville et la médecine institutionnelle afin de partager les diagnostics des enfants, organiser des rencontres thématiques et permettre notamment au CPEF d'être mieux identifié comme lieu ressource par les médecins généralistes (dépistages, IVG, contraception des jeunes)

**Ressources et moyens mobilisables :**

Département, Médecins et infirmières scolaires, Centre de Planification et d'Éducation Familiale, Programme de Réussite Éducative, Centre Médico Psychologique enfant, Maison de l'Emploi (mission locale), Médecins généralistes

**Calendrier :** Tout au long de l'année

**Indicateur de suivi :** Bilan annuel

### Orientation stratégique 4 : Soutenir les parents dans leur rôle éducatif

**Public cible :** Les familles du territoire

**Objectif opérationnel n°1 : Favoriser l'écoute psychologique des parents et des familles sur différentes problématiques (conduites à risques, harcèlement,...)**

**Pilotage de l'objectif :** Centre Intercommunal d'Action Sociale et Maison de l'Emploi du Pays Voironnais

**Contexte et problématique :**

Face à la difficulté de certains parents de réguler et poser un cadre éducatif, des actions de soutien à la parentalité sont mises en œuvre sur le territoire par une diversité d'acteurs (centre social C. Béraudier, lieux d'accueil enfants parents, Programme de Réussite Éducative,...). Des thérapies familiales en cas de conflit et un accompagnement à la parentalité dans la relation aux jeunes sont aussi proposés (psychologues de Parol'Ecoute Jeunes, Conseillers conjugaux et familiaux du Centre de Planification et d'Éducation Familiale...).

**Déclinaison des actions :**

En s'appuyant sur les acteurs contribuant au soutien à la parentalité, il est souhaité développer :

- des groupes de paroles sur les conduites à risques, le harcèlement...
- le partenariat entre acteurs pour proposer des suivis adaptés aux parents et/ou leurs enfants
- la visibilité des missions du Centre de Planification et d'Éducation Familiale et de Parol'Ecoute Jeunes

**Ressources et moyens mobilisables :**

Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais (Parol'Ecoute Jeunes, Programme de Réussite Éducative, Centre de Planification et d'Éducation Familiale), Communes, Centres sociaux, Centre Hospitalier Alpes Isère, Lieux d'accueil enfants parents (LAEP), Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, Maison de l'Emploi, Département, Éducation nationale (infirmières, médecins scolaires), Agence Régionale de Santé
<b>Calendrier :</b> Tout au long de l'année
<b>Indicateur de suivi :</b> Bilan annuel
<b>Objectif opérationnel n°2 : Favoriser le langage dans les différents lieux de vie de l'enfant</b>
<b>Pilotage de l'objectif :</b> Éducation nationale
<b>Contexte et problématique :</b> Il est pointé des disparités importantes en termes d'acquisition du langage chez les enfants scolarisés dès la maternelle. Ces difficultés langagières entraînent des difficultés scolaires. Il apparaît donc nécessaire de réaliser un travail le plus en amont possible auprès de ces enfants.
<b>Déclinaison des actions :</b> Réaliser des actions facilitant l'acquisition du langage en temps périscolaire et extrascolaire.
<b>Ressources et moyens mobilisables :</b> Écoles primaires (maternelles et élémentaires), Centre Intercommunal d'Action Sociale (Programme de Réussite Éducative), communes, Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère
<b>Calendrier :</b> Tout au long de l'année
<b>Indicateur de suivi :</b> Bilan annuel
<b>Objectif opérationnel n°3 : Renforcer la vigilance des parents sur la problématique des écrans</b>
<b>Pilotage de l'objectif :</b> Éducation nationale et Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais
<b>Contexte et problématique :</b> Il est observé une appétence médiatique et pour les écrans chez les enfants et jeunes, qui peut retarder l'acquisition du langage chez les plus petits et perturbe le rythme de vie des adolescents, ce qui génère des conséquences sur la concentration en classe.
<b>Déclinaison des actions :</b> Sensibilisation des familles et des jeunes publics sur l'impact des écrans sur l'acquisition du langage pour les plus petits et sur le sommeil chez les adolescents.
<b>Ressources et moyens mobilisables :</b> CMPE, Écoles primaires (maternelles et élémentaires), Collèges, Lycées, infirmières et médecins scolaires, Communes, Centres sociaux, CODASE, Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais (Parol'Ecoute Jeunes, CPEF, coordination jeunesse)
<b>Calendrier :</b> Tout au long de l'année
<b>Indicateur de suivi :</b> Bilan annuel
<b>Orientation stratégique 5 : Prévenir / réduire les conduites à risques chez les jeunes</b>
<b>Public cible :</b> Pré-adolescents et adolescents
<b>Objectif opérationnel n°1 : Prévention du mal-être des enfants et jeunes</b>

<b>Pilotage de l'objectif</b> : Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais
<p><b>Contexte et problématique</b> :</p> <p>En 2016, les deux psychologues du lieu «Parol' Ecoute Jeunes» ont réalisé 1 045 entretiens individuels, familiaux ou en groupe qui ont concerné 254 personnes (jeunes ou parents) dont 196 en nouvelle demande. Le taux de renouvellement du public est donc très important. L'enjeu est de prévenir le mal-être des jeunes notamment en renforçant leurs compétences psychosociales ce qui participe à la confiance en soi. Un accompagnement physique par un travailleur social s'avère parfois nécessaire pour faciliter la prise de contact. Par ailleurs un travail partenarial, associant notamment les établissements scolaires, est mené depuis cinq ans afin de prévenir le harcèlement et les phénomènes d'intimidation entre pairs en milieu scolaire. Ce travail fait suite à des plaintes récurrentes de jeunes en entretien psychologique.</p> <p>Il s'agit de poursuivre et renforcer ces initiatives.</p>
<p><b>Déclinaison des actions</b> :</p> <p><b>Action 1</b> : Accueil individuel et groupe de paroles de jeunes animés par « Parol'Ecoute Jeunes ».</p> <p><b>Action 2</b> : Actions de théâtre forum pour prévenir le harcèlement et les comportements d'intimidation et valorisation de la démarche menée depuis 5 ans - Budget global 2017 : 26 338€.</p> <p><b>Action 3</b> : Rendez-vous individuel avec un psychologue détaché du Centre Hospitalier Alpes Isère : 1/2 journée par semaine pour échanger avec les jeunes de la mission locale.</p>
<p><b>Ressources et moyens mobilisables</b> :</p> <p>Parol'Ecoute Jeunes, Collèges, Lycées, infirmières et médecins scolaires, Maisons Familiales et Rurales, Maison de l'Emploi (mission locale), Centre Hospitalier Alpes Isère, Agence Régionale de Santé</p>
<b>Calendrier</b> : Tout au long de l'année
<b>Indicateur de suivi</b> : Bilan annuel
<b>Objectif opérationnel n°2</b> : Développer les actions de prévention des conduites à risques des jeunes
<b>Pilotage de l'objectif</b> : Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais
<p><b>Contexte et problématique</b> :</p> <p>Il existe multiples lieux de prévention et de soins, thématiques ou généralistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur les addictions (CMP, Point Virgule, SAM des Alpes)</li> <li>- sur la santé sexuelle (CPEF, mission locale...)</li> <li>- sur les conduites alimentaires (centre référent sur les troubles du comportement alimentaire au CHU de Grenoble, réseau RéPOPP, ateliers cuisines proposés par centre social Béraudier, CCAS, mission locale,...)</li> <li>- accompagnement psychologique par « Parol'Ecoute Jeunes », la mission locale,...</li> </ul> <p>Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais anime un réseau de prévention des conduites à risques des jeunes composé des partenaires intervenant auprès du public jeunes. Il s'agirait de développer les actions proposées aux professionnels de ce réseau et de renforcer le partenariat local.</p> <p>Il s'agirait aussi de communiquer auprès des partenaires sur les actions de prévention menées par l'Education nationale dans le cadre du parcours éducatif de santé qui comprend trois axes : un axe prévention, un axe protection et un autre « éducation à ».</p>
<p><b>Déclinaison des actions</b> :</p> <p><b>Action 1</b> : Formation des professionnels du réseau intercommunal de prévention des conduites à risques des jeunes</p> <p><b>Action 2</b> : Actions de théâtre forum auprès du public jeunes</p> <p><b>Action 3</b> : Formation d'initiative territoriale en direction des professionnels</p> <p><b>Action 4</b> : Plusieurs 1/2 journées de rencontre pour des actions de prévention sur la santé et les addictions de la Maison De l'Emploi pour les jeunes bénéficiaires de la « Garantie jeunes »</p>
<b>Ressources et moyens mobilisables</b> :

Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais, Maison De l'Emploi, Point virgule, Pop's, Collèges, Lycées, infirmières et médecins scolaires, Codase, Mildeca, Agence Régionale de Santé
<b>Calendrier</b> : Tout au long de l'année
<b>Indicateur de suivi</b> : Bilan annuel
<b>Objectif opérationnel n°3 : Renforcer l'éducation à la sexualité et la sensibilisation aux risques sexuels dans les établissements scolaires et autres établissements</b>
<b>Pilotage de l'objectif</b> : Département
<p><b>Contexte et problématique :</b></p> <p>Le CIAS du Pays Voironnais est gestionnaire du Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre d'un conventionnement avec le Département qui pilote la politique départementale de planification et d'éducation familiale.</p> <p>Afin de développer le nombre d'animations collectives (4 887 personnes « touchées » par les animations collectives en 2016, dont principalement des scolaires), il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un Conseiller Conjugal et Familial à hauteur de 0,5 ETP.</p> <p>Cette augmentation de temps de travail permettrait en outre de développer des interventions sur les questions d'éducation à la sexualité dans des établissements médicaux sociaux (IME...) notamment auprès des professionnels afin d'avoir une politique d'éducation et de promotion à la santé pour tous.</p>
<p><b>Déclinaison des actions :</b></p> <p><b>Action 1</b> : Création d'un poste supplémentaire de Conseiller Conjugal et Familial à 50 % au sein du CPEF.</p> <p><b>Action 2</b> : Création de jeux interactifs ou d'une œuvre artistique de manière partenariale.</p> <p><b>Action 3</b> : Intervention du CPEF auprès du public de la mission locale.</p>
<p><b>Ressources et moyens mobilisables :</b></p> <p>Département, Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais (Centre de Planification et d'Education Familiale), Collèges, Lycées, infirmières et médecins scolaires, Codase, MFR, Catalpa, Maison De l'Emploi, Agence Régionale de Santé</p>
<b>Calendrier</b> : 2017
<b>Indicateur de suivi</b> : Bilan annuel, création du poste de Conseiller Conjugal et Familial
<b>Orientation stratégique 6 : Développer une stratégie collective sur l'alimentation dans le cadre des temps périscolaires</b>
<b>Public cible</b> : Professionnels encadrant les enfants pendant les temps périscolaires
<b>Objectif opérationnel n°1 : Mettre en place des actions éducatives autour des goûters et repas dans les établissements scolaires</b>
<b>Pilotage de l'objectif</b> : Communes et écoles primaires (maternelles et élémentaires)
<p><b>Contexte et problématique :</b></p> <p>Un travail de sensibilisation est mené par des professionnels (PMI/infirmière scolaire) dans les écoles au public fragile et des ateliers cuisine pour les familles sont organisés (centre social Ch. Béraudier à Voiron, épicerie solidaire Amandine).</p> <p>Il est toutefois pointé une absence de stratégie éducative des collectivités autour des goûters et temps de repas des enfants.</p> <p>Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais anime depuis 2015 un réseau de professionnels composé</p>

des coordonnateurs des temps périscolaires au niveau communal. Il s'agirait à partir de ce réseau de creuser cette thématique en associant les écoles.

**Déclinaison des actions :**

Il s'agirait de mener un travail collectif sur l'alimentation dans les écoles en s'appuyant sur la semaine du goût et en proposant des formations aux agents intervenant pendant les temps périscolaires.

**Ressources et moyens mobilisables :**

Communes, Écoles primaires (maternelles et élémentaires), Collèges, Centre Intercommunal d'Action Sociale, Agence Régionale de Santé, infirmières et médecins scolaires

**Calendrier :** 2018

**Indicateur de suivi :** Bilan annuel

**Orientation stratégique 7 : Favoriser l'accès aux droits et sensibiliser les jeunes sur l'importance d'avoir une couverture sociale**

**Public cible :** Jeunes

**Objectif opérationnel n°1 : Mieux communiquer sur les lieux ressources existants**

**Pilotage de l'objectif :** Maison de l'Emploi du Pays Voironnais

**Contexte et problématique :**

Il existe des lieux d'information et d'accompagnement sur l'ouverture de droits (mission locale, CMP, permanences CPAM et CAF au centre social, permanence PASS à l'Hopital), assistantes sociales du Département, CESF dans les CCAS, Pôle Précarité Santé (POPS) sur tout l'Isère,...). Mais il est pointé une lourdeur administrative, un manque de visibilité des lieux ressources et un manque d'information / d'accompagnement des familles.

Par ailleurs, l'importance de disposer d'une mutuelle n'est pas toujours conscientisée chez le public jeune qui doit aussi faire face à la complexité de choisir une mutuelle.

**Déclinaison des actions :**

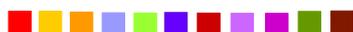
Action des « Cafés-santé » pour les jeunes portée par la mission locale qui vise à communiquer sur l'accès aux droits et sur l'importance d'avoir une mutuelle.

**Ressources et moyens mobilisables :**

Département, Maison De l'Emploi, CPAM

**Calendrier :** Environ 15 par an

**Indicateur de suivi :** Fiche action à diffusion interne à la Maison de l'Emploi et nominative pour chaque jeune participant aux Cafés-santé. Elle recense leur situation en terme d'accès aux droits avant leur participation et permettra de voir quelles démarches ils auront mises en place dans le temps pour y avoir accès.



## Fiche n° 3

### Axe 3 : Santé mentale

Au regard des constats relevés par le diagnostic Santé, la mise en place d'un CLSM à l'échelle du Pays Voironnais vise de manière générale à protéger, promouvoir et améliorer la santé mentale de tout citoyen du pays voironnais à tout âge de la vie, grâce à des actions concrètes, élaborées et conduites de manière partenariale et démocratique. Le CLSM veille également à favoriser une meilleure cohésion sociale en agissant sur les facteurs d'exclusion qu'engendrent les troubles mentaux.

#### Orientation stratégique 1 : Construire de manière partenariale le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Pays Voironnais

**Public cible :** Tout public

**Objectif opérationnel n°1 :** Ancrer territorialement le CLSM et veiller à la pérennité de son activité

**Pilotage de l'objectif :** Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays Voironnais

#### Contexte et problématique :

La mise en place du CLSM doit répondre à un double enjeu : celui de développer une animation territoriale à l'échelle intercommunale tout en préservant le travail en réseau existant au niveau local en santé mentale.

#### Déclinaison des actions :

- Rédaction de la convention-cadre du CLSM fixant le schéma de fonctionnement, soumise à la signature des institutions concernées.
- Élaboration d'outils de communication sur l'activité du CLSM : plaquettes de présentation et page internet dédiée au CLSM sur le site du Pays Voironnais.
- Organisation d'une assemblée plénière annuelle permettant de réunir tous les acteurs concernés par la santé mentale lors d'une journée d'information, d'échange et de concertation.

#### Ressources et moyens mobilisables :

- Référents santé mentale ARS (siège/DT), CCOMS, PSYCOM, ESPT.
- Un temps de coordination financé par l'ARS à hauteur d'1 ETP et porté par le Centre Hospitalier Alpes-Isère a été créé en vue d'apporter un soutien, en particulier méthodologique, à la mise en place et au fonctionnement du CLSM du Pays voironnais. Ce poste, pourvu depuis décembre 2016, doit également permettre le partenariat inter-CLSM et la participation à la politique de santé mentale menée sur le territoire suite à la loi de modernisation de notre système de santé.
- Le CIAS met à disposition les moyens matériels permettant à la coordinatrice de rayonner sur toutes les communes du pays voironnais et s'engage financièrement sur le volet communication.

La dynamique du CLSM repose essentiellement sur l'engagement de chaque partenaire à faire vivre le dispositif en participant à son activité.

**Calendrier :** Démarrage du CLSM en décembre 2016 et signature de la convention-cadre du CLSM en décembre 2017.

**Indicateur de suivi :** le CLSM exerce une veille diagnostique permanente permettant un bilan de fonctionnement *in itinere* et en fin de contrat (évaluation de l'efficacité des actions mises en œuvre en vue de faire évoluer les axes de travail).

**Indicateur d'activité :** Nombre d'actions menées par thématique pendant la durée du contrat.

**Indicateur de moyens :** nombre d'institutions, d'organismes et d'associations engagés dans la démarche CLSM.

#### Orientation stratégique 2 : Favoriser la résolution de situations individuelles complexes à l'échelle intercommunale tout en préservant le travail en réseau existant au niveau local

<p><b>Contexte et problématique :</b></p> <p>Les problématiques d'ordre psychique traversent le champ d'action de nombreux professionnels du domaine social, sanitaire, juridique, du logement... Lorsqu'un ou plusieurs professionnels sont démunis face à une situation individuelle fragile et complexe, un échange entre partenaires est parfois nécessaire afin d'envisager des solutions concrètes et opérationnelles grâce à une action concertée. Se concerter pour mieux aider les personnes exige de trouver un équilibre entre respect du secret professionnel, partage d'informations nécessaires, respect des personnes et adhésion de celles-ci aux mesures les concernant.</p> <p>Les ateliers thématiques menés dans le cadre du diagnostic Santé ont mis en évidence une absence de coordination pluridisciplinaire en santé mentale, liée à un blocage autour du « secret partagé », excepté à Voiron et à Tullins.</p> <p>La mise en place d'une instance qui puisse fonctionner à l'échelle intercommunale demande donc un important travail en amont avec l'ensemble des acteurs concernés, pour que chacun adhère aux principes et au cadre de fonctionnement.</p>
<p><b>Public cible :</b> Toute personne dont la situation est jugée suffisamment complexe au regard des problématiques croisées d'ordre psychique et social pour nécessiter la concertation et l'action conjointe de plusieurs professionnels du champ social, médico-social et sanitaire.</p>
<p><b>Objectif opérationnel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir le cadre éthique et déontologique ainsi que les modalités de fonctionnement d'une instance de concertation et de coordination intercommunale.</li> <li>• Faire fonctionner cette instance intercommunale en cohérence avec les instances existant à l'échelle locale.</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'objectif :</b> Coordinatrice CLSM et comité de pilotage</p>
<p><b>Déclinaison des actions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Écriture d'une charte déontologique et de fonctionnement, validée par le comité de pilotage et signée par les institutions partenaires.</li> <li>• Mise en route de l'instance intercommunale et communication auprès des partenaires.</li> <li>• Bilan annuel du dispositif permettant d'activer une veille diagnostique en santé mentale.</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b> Signature de la charte déontologique et de fonctionnement fin octobre, pour une instance intercommunale fonctionnelle en novembre 2017.</p>
<p><b>Indicateur de suivi :</b> Diminution du nombre d'hospitalisations en soins sans consentement sur le territoire du Pays Voironnais entre 2018 et 2022 (suivi annuel via le département de l'Information Médicale du CH Alpes-Isère).</p>
<p><b>Orientation stratégique 3 : Développer les actions de formation et de sensibilisation et promouvoir la santé mentale</b></p>
<p><b>Public cible :</b> Tout public</p>
<p><b>Objectif opérationnel n°1 : Sensibiliser les élus et les professionnels à l'organisation des soins psychiatriques</b></p>
<p><b>Pilotage de l'objectif :</b> CLSM / CH Alpes-Isère</p>
<p><b>Contexte et problématique :</b></p> <p>Les professionnels des différents champs qui ont participé aux ateliers thématiques menés dans le cadre du Diagnostic Santé ont mis en évidence la complexité des procédures d'hospitalisation ainsi qu'une certaine méconnaissance de celles-ci, comme la difficulté à les mettre en œuvre sur le territoire lorsqu'elles nécessitent l'action conjointe des élus, des forces de l'ordre et des médecins. La pratique de terrain des professionnels du Centre Hospitalier Alpes-Isère permet de confirmer ces constats.</p>
<p><b>Déclinaison des actions :</b></p> <p>Formation aux procédures de soins sans consentement et sensibilisation à l'activité déployée par le CHAI sur le territoire.</p>

<b>Ressources et moyens mobilisables</b> : Centre Hospitalier Alpes-Isère.
<b>Calendrier</b> : Automne 2017
<b>Indicateur de suivi</b> : Questionnaire de satisfaction.
<b>Objectif opérationnel n°2</b> : Favoriser la montée en compétences et l'interconnaissance entre acteurs locaux, afin de décloisonner les pratiques et d'aboutir à une « culture commune » en santé mentale
<b>Pilotage de l'objectif</b> : CLSM
<p><b>Contexte et problématique</b> :</p> <p>Le Diagnostic Santé alerte sur le cloisonnement institutionnel qui existe entre le champ social de droit commun et la psychiatrie publique, sur la difficulté du secteur social à orienter une situation et à favoriser sa prise en charge par la psychiatrie, ce qui impacte directement le parcours de vie des usagers en santé mentale.</p> <p>Le Diagnostic Santé pointe aussi le fait que les professionnels d'accueil sont confrontés à des personnes souffrant de troubles psychiques sans être formés à la question et se retrouvent par conséquent démunis face à des comportements qu'ils ne savent pas gérer.</p>
<p><b>Déclinaison des actions</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de temps de rencontre pour présenter les services, dispositifs et acteurs œuvrant dans le champ de la santé mentale.</li> <li>• Formation aux troubles psychiques à destination des professionnels d'accueil du secteur social (mieux repérer les situations et mieux les orienter).</li> </ul>
<b>Ressources et moyens mobilisables</b> : CIAS, CH Alpes-Isère, institutions et associations partenaires : moyens humains et financiers.
<b>Calendrier</b> : Actions régulières.
<b>Indicateur de suivi</b> : Nombre d'actions de formation et d'information menées pendant la durée du contrat.
<b>Objectif opérationnel n°3</b> : Sensibiliser le grand public à la santé mentale et déstigmatiser les troubles psychiques
<b>Pilotage de l'objectif</b> : CLSM et partenaires
<p><b>Contexte et problématique</b> :</p> <p>Tout comme les professionnels, le grand public a des représentations négatives et souvent erronées des troubles psychiques. Ces préjugés et images négatives entraînent des phénomènes d'exclusion et de discrimination à l'encontre des personnes qui en souffrent, et entravent également la promotion de la santé mentale ainsi que les actions de prévention. (cf. SROS PRS volet psychiatrie et santé mentale).</p> <p>De par leur pratique de terrain, les professionnels et représentants associatifs qui ont participé au Diagnostic Santé confirment que les pathologies psychiques sont mal connues par l'ensemble des citoyens sur le territoire.</p> <p>Afin de lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales de santé, de diminuer la stigmatisation et la discrimination dont font l'objet les personnes souffrant de pathologies mentales, il est nécessaire d'apporter une information objective sur les troubles psychiques et de promouvoir la santé mentale au travers d'actions concrètes.</p> <p>Cette démarche de sensibilisation et de déstigmatisation passe par le témoignage et l'implication des usagers ainsi que de leurs proches.</p>
<p><b>Déclinaison des actions</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail avec les représentants d'usagers : mise en place d'une permanence « patient pair » sur le Pays Voironnais</li> <li>• Groupe de travail « Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) »</li> <li>• Groupe de travail sur la prévention du suicide</li> <li>• Portes ouvertes du CMPA de Voiron en 2017</li> </ul>

- Soutien du CLSM à la programmation d'événements associatifs (conférences, ciné-débat...)
- Travail de réflexion sur la souffrance au travail et la prise en charge du Burn Out
- Événements inter-CLSM

**Ressources et moyens mobilisables :**

CH Alpes-Isère, CIAS, institutions et associations partenaires : moyens humains et financiers.

**Calendrier :** Actions régulières.

**Indicateur de suivi :** Nombre d'actions de formation et de sensibilisation menées pendant la durée du contrat.

**Orientation stratégique 4 : Garantir la pleine citoyenneté des usagers**

**Public cible :** Les usagers en santé mentale

**Objectif opérationnel n°1 : Impulser la participation et la représentativité des usagers et de leurs aidants au sein du CLSM et favoriser l'inclusion sociale de l'usager-habitant au sein du Pays Voironnais**

**Pilotage de l'objectif :** CLSM

**Contexte et problématique :**

Le phénomène de retrait, propre à certaines pathologies psychiques, conjugué aux facteurs d'exclusion et de discrimination dont sont victimes les personnes qui en souffrent, majore les risques d'isolement et de perte de chances dans l'accès au logement, à l'emploi, aux lieux culturels et sportifs. Les professionnels et représentants associatifs ayant participé au Diagnostic Santé, conscients de cette problématique, ont également souligné le fait qu'il n'existe pas de lieu où les usagers puissent se retrouver (type GEM, Club house...), ni de structure accompagnant les aidants dans leurs démarches de soutien à leur proche au sein du Pays Voironnais (type antenne UNAFAM).

Cependant, les usagers en santé mentale n'ayant pas participé eux-mêmes au Diagnostic Santé, il est difficile de rendre compte objectivement des difficultés qu'ils rencontrent sur le territoire en tant que citoyens.

Impliquer davantage les usagers et leurs aidants dans l'activité et les instances du CLSM permettrait donc d'asseoir la démocratie sanitaire afin d'impulser les changements nécessaires pour favoriser l'inclusion et renforcer la citoyenneté des personnes malades.

**Déclinaison des actions :**

- Mise en oeuvre d'une démarche d'« aller vers » les usagers en santé mentale pour recueillir leurs constats, attentes et besoins sur le territoire (focus groups et questionnaire).
- Mise en œuvre d'une démarche d'implication des usagers au sein du CLSM et rédaction d'un document commun : « préconisations et points de vigilance facilitant la participation des représentants d'usagers aux diverses instances du CLSM ».
- Faire connaître et mobiliser auprès des bailleurs la charte de partenariat départementale « santé mentale et logement ».

**Ressources et moyens mobilisables :** Groupe de travail CLSM

**Calendrier :** 2017-2018

**Indicateur de suivi :** Taux de participation aux questionnaires et focus groups, participation effective dans la durée des représentants d'usagers et de leurs aidants au CLSM.

**Orientation stratégique 5 : Éviter les ruptures de parcours de soins et coordonner les prises en charge**

**Public cible :** Les usagers en santé mentale

**Objectif opérationnel n°1 : Favoriser le maillage entre la médecine générale et la psychiatrie publique**

<b>Pilotage de l'objectif :</b> CLSM
<b>Contexte et problématique :</b> L'absence de liens organisés entre praticiens fragilise la continuité du parcours de soins des usagers de la psychiatrie. Il est donc important de favoriser les échanges entre médecins généralistes traitants et psychiatrie publique en vue d'une bonne coordination des soins et de travailler concrètement au développement de ce partenariat local.
<b>Déclinaison des actions :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycle de conférences/débats Médecine générale et Psychiatrie publique (type : « café médecins »)</li> <li>• Présentation de la charte Médecin générale et Psychiatrie publique</li> </ul>
<b>Ressources et moyens mobilisables :</b> groupe de travail CLSM
<b>Calendrier :</b> durée du contrat
<b>Indicateur de suivi :</b> Nombre de médecins généralistes et médecins psychiatres participant à ces actions.
<b>Objectif opérationnel n°2 : Diminuer le nombre d'hospitalisations en urgence en développant l'intervention de première ligne du Centre Hospitalier Alpes-Isère auprès d'un public qui n'est pas en demande (graduation de la prise en charge)</b>
<b>Pilotage de l'objectif :</b> Centre Hospitalier Alpes-Isère
<b>Contexte et problématique :</b> Les ruptures thérapeutiques sont une cause majeure de rechute et de réhospitalisation. Les décompensations aiguës qu'elles engendrent impactent directement l'entourage proche mais aussi souvent le voisinage, comme l'ont souligné les représentants des familles lors des ateliers menés dans le cadre du Diagnostic Santé. Favoriser le développement des équipes mobiles de psychiatrie pour aller à la rencontre des personnes non suivies par les CMP ou en rupture de soins permet de diminuer le nombre d'hospitalisations en urgence traumatisantes pour tous et de garantir une graduation dans la prise en charge.
<b>Déclinaison des actions :</b> Soutien des instances de résolution des situations individuelles complexes au développement de la fonction « aller vers » des équipes mobiles.
<b>Ressources et moyens mobilisables :</b> CLSM
<b>Calendrier :</b> durée du contrat
<b>Indicateur de suivi :</b> Diminution du nombre d'hospitalisations en urgence sur le territoire du Pays Voironnais entre 2018 et 2022 (suivi annuel via le département de l'Information Médicale du CH Alpes-Isère).



## Fiche n° 4

### Axe 4 : Accès à la santé des populations vulnérables

La vulnérabilité s'analyse au regard des ressources économiques, de l'accès et du maintien dans le logement, de l'accès aux différentes sources de protection et aux droits, de l'accessibilité en termes de transports aux différents dispositifs présents sur le territoire, mais aussi au regard des liens familiaux et sociaux. Garantir l'accès à la santé des publics jugés vulnérables, c'est sortir d'une logique d'assistanat pour permettre aux personnes de développer leur pouvoir d'agir et de devenir acteurs de leur parcours de soin.

**Orientation stratégique 1 : Faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité**

**Public cible :** Personnes en situation de précarité

**Objectif opérationnel n°1 :** Permettre aux personnes en situation de précarité d'améliorer leurs relations avec le système de soins en mettant un outil à disposition des travailleurs sociaux et permettre aux professionnels de santé une meilleure prise en charge de ce public.

**Pilotage de l'objectif :** Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais

**Contexte et problématique :**

Les obstacles à l'accès aux soins des personnes en situation de précarité ne sont pas seulement financiers ou administratifs. La question de la relation aux soignants est centrale. Le manque de connaissances ou de compréhension concernant les droits, les devoirs, les diagnostics, les traitements, etc., la honte de parler de soi, de ne pas comprendre, de ne pas savoir faire semblent majorer des peurs déjà bien légitimes (maladie, décès, douleurs, jugements...). Ceci peut aboutir à un renoncement aux soins.

**Déclinaison des actions :**

Acquisition par le CIAS du Pays Voironnais de 7 mallettes pédagogiques éditées par le Point Précarité Santé. Ces mallettes seront prêtées aux travailleurs sociaux pour organiser des ateliers avec le public sur les huit thématiques suivantes : L'accès aux droits, le refus de soins, le choix du soignant, la préparation de la consultation, Bonjour docteur (patients allophones), la santé mentale, la santé bucco-dentaire, santé travail handicap.

**Ressources et moyens mobilisables :**

La référente CLS sera formée par le Point Précarité Santé pour présenter l'outil et la démarche auprès des travailleurs sociaux qui souhaitent emprunter une mallette pédagogique.

**Calendrier :** Début de l'action en septembre 2017 puis tout au long de l'année.

**Indicateur de suivi :** Échange entre le travailleur social et la référente CLS à restitution de la mallette sur base des fiches d'évaluation contenues dans celle-ci.

**Objectif opérationnel n°2 :** Permettre aux jeunes bénéficiaires du dispositif « garantie jeunes » de la mission locale d'avoir accès aux soins gratuitement

**Pilotage de l'objectif :** Maison De l'Emploi du Pays Voironnais

**Contexte et problématique :**

Les jeunes âgés de 16 à 25 ans ayant accès au dispositif « Garantie Jeunes » de la Maison de l'Emploi sont un public fragilisé qui manque d'accès aux soins. Un questionnaire diffusé auprès de ces jeunes a pointé qu'il réalisent rarement des bilans de santé globaux.

L'Institut de Santé Bourgogne-Auvergne (ISBA) a signé une convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour la réalisation de bilan de santé de jeunes âgés de 16 à 25 ans en situation de précarité.

**Déclinaison des actions :**

Déplacement du centre de bilan de santé ISBA (Institut de Santé Bourgogne-Auvergne) de Saint-Martin-d'Hères au Centre

de Planification et d'Éducation Familiale. Ce centre de santé réalise des bilans de santé globaux pour les jeunes n'ayant pas de suivis médicaux.
<b>Ressources et moyens mobilisables</b> : Maison De l'Emploi, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, CPEF Voironnais Chartreuse
<b>Calendrier</b> : 3 fois par an
<b>Indicateur de suivi</b> : Evolution du nombre de bilans réalisés sur le territoire. En 2016, 23 jeunes en ont bénéficié.
<b>Orientation stratégique 2 : Favoriser les actions de prévention directe auprès des personnes vulnérables et réduire les inégalités sociales de santé</b>
<b>Objectif opérationnel n°1 : Garantir l'intervention du Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) auprès des professionnels travaillant auprès des personnes porteuses d'un handicap en institution</b>
<b>Pilotage de l'objectif</b> : Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays Voironnais
<p><b>Contexte et problématique :</b></p> <p>Le CIAS du Pays Voironnais est gestionnaire du CPEF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre d'un conventionnement avec le Département qui pilote la politique départementale de planification et d'éducation familiale et participe majoritairement au financement des CPEF. A ce titre, le Département définit les orientations des CPEF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer une équité de l'offre sur l'ensemble du territoire départemental ;</li> <li>- prioriser et renforcer les actions auprès des jeunes, des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et des victimes de violences conjugales et intrafamiliales ;</li> <li>- articuler les actions avec les acteurs locaux ;</li> <li>- promouvoir les missions du CPEF auprès des publics et des professionnels.</li> </ul> <p>Il est pointé le besoin de développer l'intervention du CPEF auprès du public handicapé sur les questions d'éducation à la sexualité. Jusqu'à présent, le CPEF intervient en effet à la marge dans les établissements médicaux sociaux du territoire (IME...) et en direction des professionnels uniquement. L'augmentation du temps de travail d'un Conseiller Conjugal et Familial permettrait notamment de développer ces interventions afin d'avoir une politique d'éducation et de promotion à la santé pour tous sans discrimination.</p>
<p><b>Déclinaison des actions :</b></p> <p>Augmentation du temps de travail d'un Conseiller Conjugal et Familial de 0,5 équivalent temps plein.</p>
<p><b>Ressources et moyens mobilisables :</b></p> <p>Département, Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais (CPEF), Établissements médico-sociaux</p>
<b>Calendrier</b> : 2017
<b>Indicateur de suivi</b> : Nombre d'animations collectives au sein d'établissements accueillant un public handicapé
<b>Objectif opérationnel n°2 : Étudier la faisabilité de la création d'une unité Mobile bucco-dentaire pour les personnes en situation de précarité, handicap et de dépendance</b>
<b>Pilotage de l'objectif</b> : Conseil Départemental de l'Ordre des dentistes en Isère
<p><b>Contexte et problématique :</b></p> <p>Le territoire du Pays Voironnais connaît un manque en terme d'offre de soins dentaires pour les personnes en situation de précarité, de handicap et de dépendance. En effet, l'offre est insuffisante et les dentistes ne se déplacent pas au domicile ou dans les EHPAD.</p> <p>C'est pourquoi, la mise en place d'une unité Mobile bucco-dentaire permettrait d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de précarité, handicap, et de dépendance souvent en échec de soin. Elle permet de dispenser des soins bucco-dentaires à proximité de leurs lieux de vie, de façon spécifique et adaptée au besoin de la personne.</p>

<p><b>Déclinaison des actions :</b></p> <p>Étudier la faisabilité de mettre en place une unité mobile bucco-dentaire sur le territoire.</p>
<p><b>Ressources et moyens mobilisables :</b></p> <p>Filière gérontologique, Ordre des dentistes, Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Mutuelles de France Réseau Santé</p>
<p><b>Calendrier :</b> Toute l'année</p>
<p><b>Indicateur de suivi :</b> Initier la démarche projet</p>
<p><b>Objectif opérationnel n°3 : Rendre lisibles les différentes actions de soutien aux populations vulnérables</b></p>
<p><b>Pilotage de l'objectif :</b> Le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Maison De l'Emploi du Pays Voironnais</p>
<p><b>Contexte et problématique :</b></p> <p>Les jeunes bénéficiaires du dispositif « Garantie Jeunes » ne mangent pas forcément de façon équilibrée. Lors d'entretiens collectifs où la Maison de l'Emploi peut aborder de façon globale les problématiques de santé, il ressort qu'ils mangent peu de légumes et n'ont pas appris à cuisiner.</p> <p>Un besoin est ressenti en terme de gestion des repas équilibrés et du budget pour ce public. Un travail est à mener en lien avec l'Épicerie sociale et solidaire Amandine.</p> <p>Parallèlement, l'Épicerie Solidaire Amandine connaît un déficit financier structurel et manque de visibilité. Il s'agirait donc d'accompagner cette association pour maintenir son activité qui répond à un besoin du territoire.</p>
<p><b>Déclinaison des actions :</b></p> <p><b>Action 1 :</b> Organiser de repas avec l'Épicerie Solidaire Amandine pour les jeunes ayant accès au dispositif « garantie jeunes ». Le but étant d'amener ces jeunes à l'épicerie pour la faire connaître et pour réaliser des actions de prévention alimentaire durant ces repas.</p> <p><b>Action 2 :</b> Développer la stratégie commerciale de l'Épicerie solidaire Amandine avec l'aide d'un groupe d'étudiant de l'école de management de Grenoble</p> <p><b>Action 3 :</b> Favoriser une mutualisation entre les porteurs d'actions</p>
<p><b>Ressources et moyens mobilisables :</b></p> <p>Département, Communes, Maison De l'Emploi, Permanence d'Accès aux Soins de Santé, Épicerie Amandine, Le Rigodon</p>
<p><b>Calendrier :</b></p> <p>Pour les repas avec l'Épicerie Amandine : au moins une à deux fois par an</p> <p>Démarrage de la mission des étudiants de l'Ecole de Management de Grenoble fin mai 2017</p>
<p><b>Indicateur de suivi :</b> Bilan en fin d'action</p>



## Fiche n° 5

### Axe 5 : Santé - Environnement

L'environnement joue un rôle majeur sur la santé des habitants. Son altération, souvent insidieuse, participe à l'expression de pathologies parfois très lourdes. La santé environnementale vise à caractériser et réduire les impacts liés aux conditions de vie et à la qualité des milieux sur la santé.

Le bureau européen de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a défini, en 1994, lors de la conférence d'Helsinki, « la santé environnementale » (environmental health). Elle comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

#### Orientation stratégique 1 : Réduire l'impact des déterminants environnementaux sur les milieux de vie

**Public cible :** Toute la population du territoire

#### Objectif opérationnel n°1 : Prévenir les risques sanitaires liés à la qualité de l'air

**Pilotage de l'objectif :** Service Environnement de la Communauté du Pays Voironnais – Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Voironnais

#### Contexte et problématique :

La pollution de l'air est définie par la loi comme « l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, des substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives. » (Loi Air, 1997).

La moyenne régionale d'émission du dioxyde d'azote et des particules fines est supérieure à la moyenne nationale. Ce sont des gaz toxiques pour la santé pouvant entraîner une augmentation des risques cancérogènes ou d'hospitalisation s'il y a une forte exposition.

Concernant le territoire du Pays Voironnais, les émissions de particules fines se sont élevées entre 1 à 2 tonnes au cours de l'année 2013 selon ATMO Auvergne-Rhône-Alpes. Les principales sources de polluants sont le trafic routier et le mode de chauffage à bois.

Il convient donc de mettre en place des actions en faveur de la réduction de ces sources de polluants de l'air, qui entraînent des effets indésirables sur la santé notamment sur les fonctions respiratoires de l'homme, afin de protéger l'environnement, mais aussi la santé de tous, et en particulier les publics sensibles.

#### Déclinaison des actions :

**Action 1 :** Préciser le diagnostic de la qualité de l'air extérieur sur la base des données existantes et le porter à connaissance des acteurs locaux :

- mise à disposition des cartes stratégiques par ATMO Auvergne Rhône-Alpes à présenter aux services urbanisme, aménagement et aménagement opérationnel et aux élus du Pays Voironnais
- recensement des équipements sensibles sur le territoire pour 2018 afin de croiser les données avec l'outil web développé par ATMO Auvergne Rhône-Alpes avec le Département

**Action 2 :** Communiquer sur les problématiques de la qualité de l'air extérieur en vue d'adapter le comportement du grand public, en informant sur les alternatives aux pratiques polluantes (voiture individuelle...)

**Action 3 :** Sensibiliser la population générale sur l'impact sanitaire de la qualité de l'air intérieur

**Action 4 :** Formation des élus et des gestionnaires d'équipements sensibles sur les problématiques de la qualité de l'air intérieur (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement), accompagnement des ERP (crèche, école, collège,...) ayant désormais l'obligation de réaliser un diagnostic et de proposer un plan d'actions

**Action 5 :** Communication et sensibilisation ciblée sur l'impact de l'utilisation du chauffage à bois

**Action 6 :** Promouvoir et inciter financièrement à l'installation de système de chauffage permettant une combustion moins

émettrice de particules polluantes
<b>Action 7</b> : Évaluer le niveau de radioactivité à travers la mise en place d'une borne d'unité de mesure
<b>Ressources et moyens mobilisables</b> : ATMO Auvergne Rhône-Alpes, Agence Régionale de Santé, Collèges, Lycées, Universités, Éducation nationale, Habitants, services urbanisme communaux, services aménagement, aménagement opérationnel et des mobilités de la Communauté du Pays Voironnais, Élus, Association CRIRAD, ADEME
<b>Calendrier</b> : Toute l'année
<b>Indicateur de suivi</b> : Bilan annuel
<b>Objectif opérationnel n°2 : Prévenir les impacts sanitaires liés au changement climatique par une adaptation à ce changement</b>
<b>Pilotage de l'objectif</b> : Service Environnement de la Communauté du Pays Voironnais
<p><b>Contexte et problématique :</b></p> <p>Une adaptation des comportements, notamment des personnes vulnérables, est nécessaire lors des pics de chaleur et dans les « îlots de chaleur urbains ». Ces derniers désignent la différence de température entre les milieux urbains et les zones rurales aux alentours. Ils détériorent la qualité de l'air intérieur et extérieur et génèrent une hausse de la demande en énergie et en eau potable. Afin de limiter leurs impacts sur la santé, il est souhaité sensibiliser les élus et les aménageurs en amont des projets de construction et d'aménagement sur le territoire.</p> <p>Par ailleurs, du fait du changement climatique, le département isérois est aujourd'hui classé au niveau albopictus 1 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole. Le moustique tigre est le principal vecteur de propagation de ces maladies qui peuvent avoir un fort impact sur la santé de l'homme.</p>
<p><b>Déclinaison des actions :</b></p> <p><b>Action 1</b> : Sensibiliser les élus et les aménageurs sur l'impact des îlots de chaleur urbains sur la population</p> <p><b>Action 2</b> : Éliminer les gîtes larvaires de moustique tigre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation de la population sur les bonnes pratiques et l'identification des moustiques tigres</li> <li>• Former les professionnels et identifier des référents communaux pour éliminer les gîtes larvaires dans les espaces publics</li> </ul>
<b>Ressources et moyens mobilisables</b> : Pharmaciens, Médecins, Hôpitaux, Communes, Agriculteurs, Commerçants, Usagers, élus, services urbanisme communaux, services aménagement et aménagement opérationnel de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
<b>Calendrier</b> : de Mai à Novembre
<b>Indicateur de suivi</b> : Bilan annuel
<b>Objectif opérationnel n°3 : Prévenir les risques sanitaires liés à l'alimentation</b>
<b>Pilotage de l'objectif</b> :
<p><b>Contexte et problématique :</b></p> <p>Les pesticides peuvent pénétrer dans l'organisme par voie cutanée, par inhalation ou ingestion et avoir des effets aigus et/ou chroniques sur la santé humaine. Une forte exposition aux pesticides et autres polluants entraîne des pathologies telles que des cancers, des perturbations du système endocrinien, des troubles neurologiques, et des troubles de reproduction et du développement.</p> <p>Compte tenu de l'observation par ATMO Auvergne Rhône-Alpes de pesticides ambiants sur le territoire, un travail de prévention apparaît nécessaire car si les effets des pesticides sont de plus en plus connus du grand public, les changements de comportement en terme de consommation de produits alimentaires sont à accompagner.</p>
<b>Déclinaison des actions</b> :

<p><b>Action 1</b> : Sensibilisation des risques sanitaires liés à la consommation d'aliments exposés aux pesticides</p> <p><b>Action 2</b> : Sensibilisation sur le risque d'exposition à la pollution des sols lié à l'utilisation d'engrais chimiques auprès des agriculteurs et des particuliers</p>
<p><b>Ressources et moyens mobilisables :</b></p> <p>Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Communes, Agriculteurs, Éleveurs, Habitants</p>
<p><b>Calendrier</b> : Toute l'année</p>
<p><b>Indicateur de suivi</b> : Bilan annuel</p>
<p><b>Objectif opérationnel n°4 : Prévenir les risques d'allergie liés aux pollens notamment d'ambroisie</b></p>
<p><b>Pilotage de l'objectif :</b></p>
<p><b>Contexte et problématique :</b></p> <p>Anciennement, la Région Rhône-Alpes accueille une grande variété de plantes souvent à l'origine de pollens allergisants. Le département de l'Isère se situe dans une zone à risque très élevée d'ambroisie, durant les années 2013 à 2015 selon le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA). L'ambroisie est responsable de différentes pathologies principalement sur l'appareil respiratoire de l'homme.</p> <p>Un plan départemental de lutte contre l'ambroisie a vu le jour en 2012, en cohérence avec les orientations du Plan Régional Santé Environnement. Ce plan départemental associe les services de l'État, l'ARS, les collectivités locales, la profession agricole, les gestionnaires de voiries et les associations. Le but est de relever le défi de la lutte contre la prolifération de l'ambroisie et ses impacts sanitaires. Pour cela, il apparaît nécessaire de développer un plan de gestion : se fixer des priorités en fonction d'un diagnostic de l'implantation de la plante sur le territoire et d'agir en partenariat sur ces points.</p>
<p><b>Déclinaison des actions :</b></p> <p><b>Volet 1</b> : Application du plan départemental de lutte contre l'ambroisie :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place de « référents ambroisie » dans chaque commune du Pays Voironnais</li> <li>2. Promouvoir l'application mise en place par l'ARS pour les signalements de l'ambroisie sur le territoire</li> <li>3. Diffuser la documentation sur les moyens de lutte</li> <li>4. Constituer et diffuser une « boîte à outils » avec des lettres types, des contacts utiles,...</li> <li>5. Élaborer un plan de communication ciblé sur les agriculteurs</li> <li>6. Mettre en place des formations auprès des professionnels de santé sur cette problématique</li> <li>7. Cartographier la présence du pollen d'ambroisie sur le territoire tous les ans, en collaboration avec ATMO Auvergne -Rhône-Alpes et le RNSA</li> </ol> <p><b>Volet 2</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sensibiliser la population, et notamment les personnes allergiques, sur les autres types de pollens allergisants tels que le bouleau, l'aulne, le cyprès et l'olivier en s'appuyant sur les cartographies réalisées par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes</li> <li>2. Sensibiliser les élus et les particuliers sur l'implantation de ces espèces</li> </ol>
<p><b>Ressources et moyens mobilisables :</b></p> <p>Agence Régionale de Santé, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Département, Communes, Association AFEDA, Pharmaciens, Médecins, Hôpitaux, RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique)</p>
<p><b>Calendrier</b> : Toute l'année</p>
<p><b>Indicateur de suivi</b> : Bilan annuel</p>